

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
et ARCHEOLOGIQUE
d'ARCACHON

I.S.S.N. 0339 - 7955

SECRETARIAT GÉNÉRAL

BULLETIN

de la

Société Historique et Archéologique
d'arcachon

(Pays de Buch et Communes Limitrophes)

NUMÉRO 27

9^e ANNÉE

1^{er} trimestre 1981



pays de buch

Arcachon - La Teste - Gujan-Mestras
Le Teich - Mios - Salles
Biganos - Marcheprime - Croix-d'Hins
Audenge - Lanton - Andernos
Arès - Lège - Le Porge
Lacanau - Saumos - Le Temple

Directeur de la publication : J. RAGOT

Dépôt légal 2^e trimestre 1981

Commission paritaire de presse

N° 53247.

Imprimerie Graphica, Arcachon

Prix : 8 francs

La Société Historique et Archéologique d'Arcachon (Pays de Buch et communes limitrophes), fondée en novembre 1971, a pour but de recenser, conserver et mettre en valeur tout ce qui intéresse l'histoire de la région, de l'époque préhistorique aux événements actuels, de susciter de l'intérêt pour son passé, de satisfaire la curiosité historique ou le besoin d'information du public.

COTISATION

- 1 — Elle couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre, quelle que soit la date d'adhésion.
Les personnes qui adhèrent en cours d'année reçoivent les bulletins de cette année déjà parus.
- 2 — Le taux est fixé lors de l'assemblée générale annuelle : **Année 1981 : 45 francs** mais chacun peut majorer cette somme, à son gré.
- 3 — Le paiement s'effectue :
— soit par virement postal :
Société Historique et Archéologique d'Arcachon 4486 31 L Bordeaux
— soit par chèque bancaire au nom de la Société.
- 4 — Le renouvellement doit être effectué avant le 31 mars, sinon le service du bulletin sera suspendu automatiquement.

SOMMAIRE

Les Municipalités d'Arcachon de 1857 à 1880	1
Nouvelles découvertes au truc du Bourdiou à Mios	18
Les conseillers généraux des communes riveraines du Bassin d'Arcachon sous le roi, l'empereur et la 3 ^e république	33
Vie de la société	37
Chronique du temps passé	41

LES MUNICIPALITÉS d'Arcachon de 1857 à 1880

Conférence prononcée le 19 Novembre 1980 par le président de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon devant la Municipalité d'Arcachon à l'occasion du centenaire de la mort de Lamarque de Plaisance).

I

Les premières années de la jeune commune d'Arcachon furent difficiles du point de vue municipal. De 1857, année de sa création, à 1880, année de la mort de Lamarque de Plaisance, son premier maire, soit pendant 23 ans, elle connut neuf municipalités. Il y eut douze élections municipales, tant générales que partielles, trois dissolutions du Conseil Municipal, deux suspensions, l'une de deux mois l'autre d'un an, enfin trois commissions municipales furent nommées pour gérer les affaires en l'absence d'un conseil municipal.

Nous allons passer en revue successivement les principaux acteurs et terminer par le déroulement des événements dans l'ordre chronologique.

LAMARQUE DE PLAISANCE

Entré assez tard dans la politique -il avait 33 ans- il se passionnera tellement pour elle qu'il n'abandonnera la lutte qu'arrivé à l'âge de 64 ans, quatre ans avant sa mort.

Le 30 Juillet 1848 il est élu conseiller municipal de Cocumont, petite localité du Lot et Garonne où se trouve la maison familiale des Lamarque, et le 27 août suivant devient conseiller général du Lot et Garonne. Il sera maire de Cocumont le 20 Septembre 1850, mais démissionnera de tous ses mandats en Lot et Garonne pour ceindre l'écharpe de maire de La Teste de Buch, le 30 Juillet 1852. Il résignera ses fonctions de maire de La Teste pour celles de premier maire d'Arcachon, le 23 Mai 1857.

La municipalité d'Arcachon n'a que trois ans d'existence quand en Juillet 1860 a lieu le renouvellement quinquennal de toutes les municipalités de France. La liste présentée par la municipalité sortante est élue, mais Lamarque n'y a pas fait figurer son nom. Renommé maire le 28 Juillet il sera donc un maire pris en dehors du Conseil Municipal.

C'est au cours de ce second mandat qu'il est violemment pris à parti par Deganne. Le 10 Juillet 1862 il demande au préfet de transmettre une plainte contre ce dernier au procureur impérial pour outrages et diffamation à l'occasion de ses fonctions. Le procureur impérial lui écrit : *« J'ai pris connaissance des brochures qu'il a publiées contre vous. Je les déplore car elles sont aussi injustes qu'inconvenantes. Mais M. Deganne est déjà vertement chatié par votre plume... ses diatribes, enfin, ne sauraient trouver aucun écho dans un pays rempli des marques de votre dévouement... Si ces circonstances vous déterminaient à ne pas persister dans votre plainte, je la classerai provisoirement... »*.

Lamarque de Plaisance n'insista pas, mais, en Août 1863, ce sont le docteur Laclaverie, Téléphe Laffite (1), Mauriac, Deganne et d'autres qui portent plainte contre lui. Il s'agit à la fois du balayage des rues, de tessons de bouteilles trouvés sur la plage, d'ouvriers se baignant tout nus et d'autres griefs du même genre. Le maire d'Arcachon, une nouvelle fois, demanda que l'affaire soit portée devant le procureur impérial pour double délit de dénonciation calomnieuse et d'injures envers un magistrat revêtu de fonctions publiques et gratuites.

Le préfet répondit le 11 Janvier 1864, à peu près comme le procureur impérial en Juillet 1862 : *« J'ai pris connaissance de la plainte formulée par quelques personnes et du mémoire dirigé contre votre administration par M. Deganne.*

J'ai également lu, et avec intérêt, les observations que vous m'avez adressées en réponse... elles réfutent avec avantage les attaques injustes dont vous avez été l'objet et que je n'hésite pas à regarder comme calomnieuses.

C'est à vous, c'est à vos efforts persévérants, à votre activité, à votre administration intégrale et dévouée qu'Arcachon doit sa prospérité et le développement considérable qu'il a pris si rapidement ; chacun le sait et vous rend justice.

De semblables attaques ne sauraient dès lors vous atteindre. Quant à moi je n'ai pas cru devoir m'y arrêter et je ne peux que vous inviter à continuer votre œuvre avec persévérance et avec calme, sans vous occuper de l'injure ni de la calomnie.»

Ces bonnes paroles n'empêchèrent pas Lamarque d'être sévèrement battu aux élections municipales de Juillet 1865.

Estimant sans doute, après cet échec, que le mandat de conseiller général du canton d'Audenge, qu'il avait obtenu en Juin 1861, ne suffisait pas à son activité, il profite de ce qu'il y a un second tour à La Teste pour se présenter. Il est élu conseiller municipal et interviendra, le 19 Février 1866, dans le débat sur les prés salés, en faveur de la Commune d'Arcachon. Au maire Dumora qui prétendait qu'il allait ainsi à l'encontre des intérêts de ses mandants, il répliqua :

« En entrant dans le Conseil Municipal de La Teste il n'a pas renoncé à manifester sa pensée lorsqu'il le croit nécessaire. Les véritables amis des populations et des individus ne sont pas ceux qui leur cachent la vérité, mais au contraire ceux qui ont le courage de la leur dire. Quand il a eu l'honneur d'être nommé maire d'Arcachon, jamais il n'a sacrifié les intérêts légitimes de La Teste à ceux de la commune qu'il administrait.

Aujourd'hui que sa situation a doublement changé, sa manière d'agir restera la même. Il prendra toujours ce qu'il croira être la justice pour règle de conduite.»

(1) « Ancien notaire à Bordeaux, ex-rédacteur du journal supprimé : le Phare d'Arcachon, défenseur officieux près de la Justice de Paix de La Teste où il a quelquefois l'avantage de soutenir les intérêts de M. Deganne, son chef », d'après Lamarque de Plaisance.

En 1869, le Conseil Municipal d'Arcachon ayant été dissous, il donne sa démission de conseiller municipal de La Teste pour pouvoir se présenter à Arcachon. Le 11 Avril 1869, il n'obtient que 262 voix, venant après le dernier des seize élus de la liste Rhoné-Péire qui en a recueilli 271. Il se présente aux élections générales d'Août 1870; il est de nouveau battu.

Le maire Lafont lui fait reprendre pied à la mairie en le faisant entrer dans la commission municipale installée le 15 mars 1874.

Aux élections générales de novembre 1874, avec 332 suffrages il arrive en quatrième position derrière Deganne 425, Gustave Hameau 372 et Mauriac 344 mais c'est lui qui est élu maire. A la tête d'une municipalité hétéroclite où figurent ses plus notoires ennemis, au cours de la séance du 18 mars 1875 il lance un appel à la conciliation à propos de l'affaire Mauriac et le 17 Juin 1865, il déclare : *« Soyons toujours amis dans un sentiment commun. La prospérité de notre commune en dépend et faisons plus que nous estimer : aimons nous »*.

Aux élections Législatives de Mars 1876, les républicains l'emportent dans l'ensemble de la France et en particulier dans la quatrième circonscription de la Gironde dont dépend Arcachon. Lamarque, bonapartiste fidèle, a peu de chance de rester maire, d'autant qu'on lui reproche d'avoir fait suspendre son Conseil Municipal. Révoqué, il donne aussitôt, le 14 Septembre 1876, sa démission de conseiller municipal. Sa carrière politique est terminée ; il décèdera quatre ans plus tard.

Au lendemain de sa mort, le journal républicain *« L'avenir d'Arcachon »* imprimera : *« M. Lamarque de Plaisance était un esprit supérieur, doué de grandes qualités administratives, que nous avons regretté de ne pas compter parmi nos amis politiques »*.

ADALBERT DEGANNE

Né le 20 Octobre 1817, il a donc quarante ans au moment où Arcachon, section de La Teste, est érigée en commune. Arrivé à La Teste comme ingénieur de la voie du chemin de fer Bordeaux-La Teste mise en service en 1841, il épouse, en mai 1845, une Testerine, Nelly Robert, héritière d'importantes parcelles de forêt dans la Petite Montagne d'Arcachon. A partir de ce moment il est saisi d'une grande ambition : il créera une ville sur les terrains de sa femme, pour sa plus grande gloire et au mieux de ses intérêts.

Il a tout pour réussir : de l'audace, pas de scrupules ; il est déterminé à écraser ses adversaires.

Les terrains de sa femme sont grevés de droits d'usage multi-séculaires; leur caractère forestier doit être préservé; la résine peut être vendue mais pas le bois. Peu en chaut à Deganne. Il coupe, trace des allées, vend des bois abbatu. Il perd les procès que lui intentent les syndics de la forêt, mais continue.

Il a quitté la Compagnie du Chemin de Fer Bordeaux-La Teste qui périssait, mais lorsque cette compagnie est absorbée, le 21 Décembre 1853, par la Compagnie du Chemin de Fer du Midi, créée par Emile Péreire, il va s'acharner à réaliser ce dont il rêvait depuis longtemps : amener jusqu'à Arcachon le train. qui depuis 1841 s'arrête à La Teste. Il obtient l'entreprise des travaux, mais comme le tracé des ingénieurs de l'Etat ne lui convient pas, c'est sur son tracé à lui que ses ouvriers se mettront en chantier. Il a soumis ses plans mais n'a pas eu

de réponse. Il n'attend pas celle-ci et l'emplacement de la gare d'Arcachon est déjà déblayé quand le Ministre fait connaître que le plan Deganne est refusé. Heureusement la Compagnie des Chemins de Fer du Midi obtient de l'Administration une seconde enquête. Celle-ci est favorable au plan Deganne. Sans attendre l'autorisation officielle qui doit suivre, celui-ci, avec la même audace insolente, perce les dunes de la Régie Blanque et poursuit son plan à la grande fureur des fonctionnaires de l'Etat qui pour se venger font tout pour retarder la sortie du Décret approuvé. Il faudra qu'Emile Péreire intervienne personnellement auprès de l'Empereur pour que le décret sorte le 14 Avril 1857. A cette date le plan Deganne était déjà à peu près réalisé puisque quelques mois après, le 26 Juillet, la ligne était mise en service.

Ne doutant de rien, le 19 Avril 1855, Deganne avait envoyé au préfet une pétition, signée de lui seul, demandant l'érection de la section d'Arcachon en Commune, n'hésitant pas à signaler qu'il n'était pas conseiller municipal.

Conseiller municipal, il ne le sera pas non plus dans la première municipalité d'Arcachon, et menera une lutte implacable contre le premier maire d'Arcachon, allant jusqu'à menacer les protecteurs de ce dernier. Le 15 Juin 1862, de son château d'Arcachon, il écrit au préfet, le comte de Bouville : «... J'apprends que M. le maire d'Arcachon se propose de répondre à la brochure que j'ai publiée dernièrement... dans ma réplique... je serai forcé de mettre en scène les plus hauts personnages, notamment son Excellence le comte de Morny et vous-même M. le préfet... »

Un rapport de Lamarque de Plaisance au préfet, en date du 26 Septembre 1863, nous apprend ce que le premier maire d'Arcachon pensait de Deganne : «... J'ai eu le malheur de rencontrer sur mon passage un homme, que sa conduite inqualifiable à mon égard, ne me permet de vous signaler que par ses actes, et qui, depuis mon entrée en fonctions, n'a pas cessé un instant de me poursuivre de ses attaques injustes et passionnées... qui essaie de puiser dans son audace, sa persévérance et sa fortune considérable, des forces toujours nouvelles dans l'espoir de me faire abandonner, ou enlever, une autorité dont je n'ai jamais fait sciemment usage que pour les plus grands développements des intérêts dont la défense m'a été confiée... »

L'ABBÉ MOULS

Agé de 35 ans, en 1857, le premier curé d'Arcachon était alors l'ami du premier maire d'Arcachon. Puis il abandonna son ami pour passer dans le clan de ses ennemis : Deganne et Rhoné-Péreire, et il fut accusé lors des élections municipales de Juillet 1865 d'avoir été à l'origine de la défaite de Lamarque de Plaisance.

Il y a aux Archives Départementales un document provenant des archives de la préfecture, intitulé « simple note », non signé, mais écrit certainement par l'abbé Mous. Après les élections de 1865 Lamarque et ses amis avaient dû se plaindre de Mous à la préfecture. Le préfet s'était retourné vers l'archevêque qui avait demandé à Mous de s'expliquer. La « simple note » constitue la défense de Mous, envoyée à l'archevêque et transmise par celui-ci au préfet : « On m'accuse, écrit l'abbé Mous, d'avoir cabalé nuit et jour contre l'administration avant les élections, d'avoir couru le pays, le jour même des élections, en calèche découverte pour racoler les électeurs.

On me représente comme le chef du parti qui a renversé et mis sur le carreau toute l'administration d'Arcachon... Voici ma réponse. Le parti du curé n'a jamais existé dans Arcachon autrement que dans la bouche des ennemis du curé... Je n'ai pas cabalé nuit et jour contre l'administration. Les occupations de mon ministère, très nombreuses à cette époque, ne me donnaient pas cette facilité... Nous avons eu tous les soirs, à 8 heures, instruction et bénédiction du Saint Sacrement, et il est certain que je n'ai pas fait défaut à ces exercices... J'ai fait quelques visites à cette époque. J'ai même parlé des élections, mais de là à l'accusation formulée contre moi il y a tout un abîme.

Le jour des élections, un dimanche, je n'ai pas quitté l'église de toute la matinée. Vers une ou deux heures je suis allé voter en calèche découverte avec le père Delaplace, mon vicaire, mon sacristain et un jeune homme, qui m'avaient prié de leur donner place dans la voiture afin de gagner du temps. Je suis resté une demi-heure sur la place de la mairie avec mes amis après avoir voté. Puis je me suis retiré pour ne plus reparaitre...

Ce n'est pas moi qui ai appelé à mon secours MM. le juge de paix de La Teste, l'inspecteur des Douanes, le commissaire de la Marine, les employés des Droits Réunis, les employés des Postes etc, etc, pour faire pendant plusieurs jours, avec un zèle digne d'une meilleure cause, par la persuasion et surtout par des menaces, les courtiers des élections.

... Tous ces efforts et tant d'autres ont été impuissants pour empêcher la chute exemplaire d'une administration et son système d'intimidation... Je n'ai jamais écrit contre elle, je ne l'ai pas dénoncée, je ne lui ai pas refusé la paix, mais elle a fait tout cela contre moi... pendant un an tout le monde le sait, j'ai été surveillé partout jusque dans l'Eglise...

Si j'avais un reproche à me faire, je me ferai celui que m'ont adressé souvent mes amis : d'être trop bienveillant pour ceux qui m'ont toujours refusé la paix et n'ont voulu que la guerre».

Tout cela serait très édifiant s'il n'y avait pas le compte rendu du commissaire de Police d'Arcachon au préfet du 21 Juillet 1867 qui ne laisse aucun doute sur les activités de l'abbé Mous.

Le maire de 1867 est Héricart de Thury pour qui Mous a voté et qu'il était, dit on, allé chercher : « M. le curé, écrit le commissaire de Police, d'accord avec tout le Conseil Municipal devient de plus en plus hostile à M. le Maire. Le 19 de ce mois M. l'adjoint, en l'absence de M. le Maire, a renvoyé les deux principaux employés de la mairie pour mettre à leur place, Guimbellot, ex secrétaire chassé par l'ancienne administration et dont le fâcheux passé est connu de tout le monde. Il est hors de doute aux yeux de toute la population que c'est à la pernicieuse influence du curé sur le Conseil Municipal et principalement sur l'adjoint que doit être attribuée cette mesure qui a causé un véritable scandale. Le but de ces manœuvres est incontestablement de... forcer à se retirer le maire actuel qui a la sympathie de tous les habitants tandis que le Conseil n'a depuis longtemps que leur réprobation ».

Les ingérences de l'abbé Mous dans les affaires municipales sont indéniables. Il combat Lamarque après avoir été son ami, il combat Héricart de Thury après avoir voté pour lui. A Héricart succéda Mauriac, il lui créa de tels ennuis que celui-ci demandera à l'archevêque, le déplacement du premier curé d'Arcachon.

Le 30 Juillet 1848, aux élections municipales qui suivirent les élections législatives du 23 Avril, Oscar Dejean fut élu conseiller municipal de La Teste. Le 12 Août, les maires ne devant plus être nommés mais élus, il est choisi par ses collègues pour diriger la municipalité. En Avril 1852, nommé juge de paix de Pessac, il donne sa démission de maire de La Teste mais reste conseiller municipal.

Oscar Dejean fait toujours partie du Conseil Municipal quand, en 1852, Lamarque de Plaisance est nommé maire de La Teste; il y est toujours quand, le 8 Mai 1856, le conseil municipal par 13 voix contre 11 vote la séparation de la section d'Arcachon d'avec celle de la Teste. Il suivra Lamarque de Plaisance à Arcachon et fera partie du premier conseil municipal de la nouvelle commune.

En 1858 il fait paraître «*Arcachon et ses environs*», ouvrage de 223 pages, écrites à la gloire des bains de mer d'Arcachon qui ne sont «*ni Ostende, ni les Sables d'Olonne, ni Boulogne, ni Dieppe... prétendus lieux de plaisir. Arcachon est une sorte d'Océanie française. C'est Tahiti à quelques kilomètres de Bordeaux, la vie sauvage à portée de fusil du foyer de la civilisation.*»

Maire de La Teste, pendant le choléra, il fit preuve d'un tel courage et d'un tel dévouement que le Conseil Municipal lui vota un témoignage de reconnaissance.

L'abbé Mouls ne l'aimait pas et dit à son sujet dans sa «*Simple Note*» : «*On a voulu se rendre maître, même de mon église. On a voulu me ravir le mérite de la construction de l'église et du clocher d'Arcachon et me déshonorer dans cette œuvre capitale. Maîtresse au sein du conseil de fabrique et dans mon église, l'administration de la commune a placé à la tête de mon conseil d'administration, en qualité de président, M. Oscar Dejean, que tout le monde regarde comme mon ennemi juré et la cause des déplorables divisions d'Arcachon.*»

Le vicomte Héricart de Thury est du même avis. Quand il a succédé à Lamarque de Plaisance, il a trouvé Oscar Dejean, directeur des Services Municipaux, et préposé en chef de l'octroi : «*Cette magnifique position, écrit Héricart de Thury au préfet, le 25 Septembre 1865, n'a pu modifier le caractère despotique de M. Dejean, l'empêcher de créer de nombreuses difficultés à M. Lamarque de Plaisance malgré tout le dévouement qu'il lui portait. Ainsi il l'a mis mal avec l'autorité ecclésiastique, il l'a même amené à froisser les intérêts de la Compagnie du Midi. Il a rendu mauvaises les relations entre le maire et M. Péreire. Il a enlevé au maire sa popularité. Enfin il a si mal dirigé les choses qu'aux dernières élections municipales, par suite des funestes conseils qu'il donnait, M. Lamarque de Plaisance s'étant refusé à toute espèce de conciliation, son adjoint et tous les Conseillers municipaux dont il était la personnification, ont été, sans exception, laissés de côté par la population.*»

De Thury demandait la révocation d'Oscar Dejean comme préposé en chef de l'octroi d'Arcachon et son éloignement loin de cette ville.

En fait Oscar Dejean démissionnera de toutes ses fonctions, ainsi qu'il est rapporté dans le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 Novembre 1865.

Le vicomte Héricart de Thury fut un de ces nombreux aristocrates que la Cie des Landes, puis la Cie agricole et industrielle d'Arcachon amenèrent sur les bords du Bassin. Il dirigea la forge-fonderie installée sur le canal des usines, parallèle au canal de Navigation Cazaux-La Hume. Il s'intéressa à l'ostréiculture et n'en tira pas bénéfice : «*Grâce aux savantes combinaisons de messieurs de la Marine, écrit-il au préfet le 20 Février 1869, j'ai perdu 20 000 francs dans l'exploitation des huîtres, qui seule m'avait attiré à Arcachon.*»

Il avait fait construire un immeuble à Arcachon, ce qui lui permit de figurer sur la liste Rhoné-Péreire aux élections municipales de 1865 avec la mention : «*propriétaire résidant.*»

Après avoir été élu conseiller municipal par les Arcachonnais avec 296 suffrages, derrière Rhoné-Péreire (310) mais devant Deganne (286), il fut nommé maire par le gouvernement : «*Ce n'est que par dévouement que j'ai accepté les fonctions de maire*» écrira-t-il au préfet, le 12 Septembre 1865.

Deux ans plus tard, le 26 Juin 1867, il se plaint au préfet de l'esprit d'opposition et de dénigrement qu'il rencontre au sein de l'assemblée municipale à cause du refus absolu qu'il a fait de s'associer «*à toutes les haines et rivalités qui peuvent diviser le pays*» et de la volonté formelle qu'il a toujours exprimée «*de n'entrer dans aucune coterie.*»

Toujours au préfet, le 18 Septembre 1867, il déclare «*être à bout de patience et de force et ne pouvoir continuer à administrer avec un conseil municipal pareil ; j'en réclame de nouveau la dissolution... ; je n'agis nullement par ambition personnelle, mais uniquement en vue du bien du pays. Je crois pouvoir vous faire connaître l'intention où je suis de remettre ma démission de mes fonctions de maire, aussitôt que l'époque des élections aura été fixée par vous, afin que personne ne puisse m'accuser d'avoir profité de ma position pour influencer les élections.*»

Au ministre de l'Intérieur qui, le 9 Octobre 1867, s'est enquis de la situation à Arcachon, le préfet répond : «*La situation dans cette commune est, en effet, tendue. Il y a désaccord complet entre le maire et le conseil municipal, par suite tous les services y sont en souffrance et il est aujourd'hui devenu indispensable d'y porter remède.*»

«*Je dois constater toutefois que les torts ne doivent pas être imputés au Conseil Municipal dont les éléments sont bons, mais bien à M. de Thury qui, par son ineptie (2) jointe à une raideur de caractère très accentuée, a fait et fera toujours échouer tout projet de conciliation.*»

Héricart de Thury ayant donné sa démission le 20 Février 1869, le préfet écrit au ministre le 12 mars : «*...Le maire a donné sa démission : il aurait pu la donner plus tôt et quelque honorable que soit son caractère, il n'y a pas lieu de regretter qu'il ait résigné ses fonctions.*»

Héricart de Thury resta en place pour veiller sur les opérations électorales, ne figurant sur aucune liste. La compétition eut lieu le 11 Avril et le 20 Avril il céda la mairie à Mauriac. Comme, lorsqu'il avait donné sa démission, il avait déclaré qu'il quitterait Arcachon dont le climat était contraire à l'asthme dont il était atteint, le préfet lui écrivit le 2 mai 1869 : «*Permettez-moi, M. le vicomte, avant de nous séparer, de vous remercier bien sincèrement du loyal concours que vous nous avez prêté dans des circonstances difficiles et de regretter la détermin-*

(2) Dans le sens d'Inhabileté, sans doute.

tion que vous avez prise en vous abstenant, par un sentiment d'abnégation qui vous honore, de mêler votre nom à la lutte électorale».

Mais plus que cette lettre, une autre lettre avait déjà dû mettre du baume sur le cœur d'Héricart de Thury, celle que lui avait adressée un nommé Mussotte, le lendemain des élections, le 12 mai :

«M. le maire

Au nom de tous les ouvriers présents, j'ai l'honneur de vous exprimer les regrets qu'ils ont éprouvés en apprenant par votre lettre datée du 27 Février votre intention formelle de quitter Arcachon.

Nous n'avons pas voulu pendant la période électorale, par une démarche partie uniquement du cœur, donner lieu aux moindres suppositions.

Mais après la manifestation éclatante d'hier nous sommes heureux, d'abord de vous remercier d'avoir appuyé par votre lettre du 5 Avril une liste de conseillers où l'élément ouvrier est si largement représenté, ensuite de l'énergie et de la dignité que vous avez montrées dans la solennelle journée d'hier.

On avait douté de l'esprit essentiellement patriotique de notre population : des mesures militaires avaient été prises. Nous vous remercions d'avoir mieux apprécié vos concitoyens et d'avoir insisté pour qu'Arcachon reste pendant la journée des élections sans autre défense que la sagesse et le dévouement de ses habitants dont assurément vous emporterez dans votre retraite les sympathies les plus justement méritées». (3)

C'était signé : Mussotte, ouvrier zingueur

RHONÉ-PÉREIRE

Emile Péreire, le chef de la famille, ne fut pas seulement un homme d'affaires, le banquier, fondateur de la Société Générale de Crédit mobilier au capital de 60 millions, il fut aussi un sylviculteur averti à qui l'on doit le boisement de 11 000 hectares de landes qui constituèrent les domaines Péreire de Marchepime, Caudos et Cestas.

Il était né à Bordeaux, le 12 Frimaire, an IX, d'Isaac Rodrigues Péreire, assureur, et de Rebecca Lopés Foncesa, tous deux issus de vieilles familles israélites du Portugal.

Fondateur de la Compagnie du Chemin de Fer du Midi, il en fut successivement administrateur-directeur, puis président du Conseil d'Administration, et l'on sait que la Société Immobilière d'Arcachon qui créa la Ville d'Hiver était en quelque sorte une filiale de la Compagnie du Midi.

Emile Péreire savait l'importance des appuis politiques, quand on est homme d'affaires ; il savait aussi qu'on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même. C'est pourquoi, dévoué au régime impérial et à la dynastie, il obtint sans peine d'être le candidat officiel de l'administration aux élections législatives de 1863 et fut élu député de Bazas et de La Réole. A ces mêmes élections, son frère Isaac était élu député dans les Pyrénées-Orientales et son neveu Eugène dans le Tarn.

(3) Mussotte demanda que cette lettre soit lue sur sa tombe, le jour de ses obsèques qui eurent lieu 39 ans plus tard, le 5 Septembre 1908.

En 1864 le siège de Conseiller général du canton de La Teste étant renouvelable, ce fut son gendre Rhoné-Péreire qui saisit l'occasion.

Bisserié, maire de La Teste, ne voulait pas de Rhoné-Péreire comme conseiller général parce que «lié par sa famille à la Cie du Midi qui depuis plusieurs années semble prendre à tâche de froisser systématiquement tous nos intérêts», alors que Gujan et Facture étaient favorisés. Bisserié estimait que Lamarque, qui était Conseiller général d'Audenge depuis Juin 1861, pouvait suffisamment, à l'occasion, défendre les intérêts d'Arcachon au Conseil Général. C'est ce qu'il écrivit au préfet, le 20 Avril 1864, mais le préfet lui fit savoir que Rhoné-Péreire était son candidat. Bisserié, maire nommé et discipliné, s'inclina et le 16 Juin 1864 invita la population de La Teste à voter pour Rhoné-Péreire. Celui-ci fut élu, le 18, par 1739 suffrages sur 1747 votants et 2481 inscrits.

L'élection de Rhoné-Péreire comme conseiller général du canton de la Teste affligea vivement un certain nombre de Testerins dont le conseiller municipal Pontac qui découvrit un peu tardivement, en 1865, que lors de son élection, en Juin 1864, Rhoné-Péreire n'était pas domicilié dans le canton de La Teste et n'y payait aucune contribution directe.

Ayant eu vent de ce qui se manigançait à La Teste, Emile Péreire, le 21 Juillet 1865, vendit à son gendre «ingénieur civil, demeurant à Paris, 2 hectares 67 ares 10 centiares de terrain appartenant à la propriété Deganne d'une part, aux dépendances de la gare d'Arcachon d'autre part et du troisième côté au surplus de la pièce».

Voici dont Rhoné-Péreire, propriétaire dans le canton de La Teste. Mais Pontac et plusieurs autres avaient déjà déposé une réclamation devant le Tribunal Civil. Celui-ci, le 10 Janvier 1866, annula l'élection de Rhoné-Péreire pour raison d'incapacité légale. Rhoné-Péreire fit appel devant la Cour Impériale de Bordeaux, mais le préfet alors intervint et, revendiquant pour l'administration le droit à statuer, opposa une fin de non recevoir à Pontac et consorts, pour n'avoir pas présenté leur réclamation dans les délais légaux.

Le 25 Mai 1866 le Conseil d'Etat approuva l'arrêté du préfet et Rhoné-Péreire demeura conseiller général du canton de La Teste.

En 1865, pour renverser Lamarque, ses adversaires s'étaient servi du conseiller général nouvellement élu.

En 1869 ils se servirent du conseiller général confirmé par le conseil d'Etat pour empêcher Lamarque de réoccuper la mairie : «La liste de M. Rhoné-Péreire est passée toute entière, rend compte au préfet le commissaire de police d'Arcachon, le 12 Avril 1869. Malgré l'intervention dans la lutte de «La Petite Gironde du dimanche» et de «La Guienne» je puis vous assurer que l'élément politique y est resté complètement étranger. La question des personnes y était seule en jeu.

J'attribue le résultat de ces élections à l'influence de la Compagnie du Chemin de Fer du Midi, parce que, en outre des nombreux employés de la gare d'Arcachon qui ont pris part au vote, on a fait venir plusieurs ouvriers et employés de Morcenx qui, bien qu'ils ne résident plus à Arcachon, se trouvent néanmoins inscrits sur la liste électorale de cette commune.

Une très notable partie de la population d'Arcachon et celle de La Teste presque toute entière ont été très péniblement affectées par le résultat de ces élections.»

La famille Péreire éprouva de graves difficultés financières en 1867-68. Rhoné-Péreire ne fut pas candidat au renouvellement quinquennal d'Août 1870. Emile Péreire mourut à Paris, le 6 Janvier 1875 et le nom de Péreire ne fut plus mêlé à la politique locale.

JEAN MAURIAC

Banquier à Arcachon, il se range en 1863 du côté des adversaires de Lamarque de Plaisance. Il est élu sur la liste Rhoné-Péreire aux élections municipales de 1865, mais entre en désaccord avec le maire Héricart de Thury. Il donne sa démission en même temps que Deganne, puis la reprend par la suite.

Le 4 Mars 1869, le commissaire de police écrit au préfet : *«Il n'y a qu'un homme qui soit capable de représenter sérieusement tant les intérêts de cette ville que ceux du gouvernement et cet homme est Mauriac, membre du Conseil Municipal et banquier. Cette double position sociale le fait jouir d'une haute considération sur tout le littoral».*

De fait Mauriac sera élu membre du Conseil Municipal sept fois, en 1865, 1869, 1870, 1874, 1875, 1878, 1881.

Aux élections du 11 avril 1869 qui suivent la dissolution du Conseil Municipal, il est élu sur la liste Rhoné-Péreire et nommé maire le 20 Avril.

Le 6 mai 1870 à l'occasion du complot avorté contre l'empereur, il soumet au Conseil une adresse de félicitations au souverain, qui est accueillie au cri de *«Vive l'empereur»* par tous les conseillers présents.

Au renouvellement quinquennal du 7 Août 1870 sa liste bat celle de Lamarque de Plaisance. Il est deuxième avec 386 voix, derrière Monperme 390 voix.

Sans doute à cause de ses sentiments bonapartistes, récemment affichés, il est révoqué, le 9 septembre 1870, mais réintégré quatre jours après, le Conseil Municipal de Rancé, désigné pour le remplacer, s'étant récusé.

Le 15 septembre il assure le préfet qu'il est prêt à *«défendre la République»*. Le 2 Novembre il écrit au préfet : *«Notre Arcachon est dans une situation déplorable grâce aux troubles que des esprits malfaisants sèment constamment. Cet état de choses bien regrettable fait quitter notre localité par toutes les personnes qui ne sont pas du pays et qui vont porter à Pau, où l'existence leur paraît devoir être plus paisible, tout l'argent qu'elles auraient dépensé chez nous. A tout moment on annonce mon déplacement.*

On a été jusqu'à répandre le bruit très mal fondé qu'un attroupement part de Bordeaux et se dirige sur Arcachon pour me chasser et mettre le feu à des habitations dont on suspecte les propriétaires».

Est-ce pour cela que, le 30 Septembre 1870, Jean Mauriac est révoqué pour la deuxième fois ? Aucun document ne permet de l'affirmer.

Le maire révoqué prendra sa revanche aux élections municipales du 30 Avril 1871. La liste qu'il a présentée avec Monperme est élue au complet. Cette fois il n'est pas nommé, mais élu maire par 14 voix sur 15 votants. Il termine la première allocution de ce nouveau mandat par le cri de *«Vive la République»*.

Pour la troisième fois il est brutalement révoqué le 9 Février 1874, mais cette fois c'est sa gestion financière qui est mise en cause. Il demeure toutefois membre du Conseil Municipal. Celui-ci est dissous peu après et les affaires municipales remises à une Commission Municipale, présidée par Laffont qui, le 10 Novembre 1874, douze jours avant de nouvelles élections municipales, attaque

violemment l'administration passée de Mauriac, obtient de la Commission l'envoi de sa comptabilité devant la Cour des Comptes et il fait diffuser son rapport, imprimé aux frais de la Commune. Le résultat cherché n'est pas atteint ; Mauriac est réélu conseiller municipal, le 22 novembre 1874, et se retrouve au sein d'une municipalité où Deganne voisine avec Lamarque de Plaisance et Gustave Hameau.

Pendant ce temps la Cour des Comptes étudie le dossier qui lui a été envoyé. Elle rend son arrêt le 3 Août 1875. Mauriac est déclaré *«comptable occulte pour s'être indûment immixé dans le maniement des deniers communaux»* et la Commission municipale, qui de nouveau a remplacé le conseil municipal élu le 22 Novembre 1874 et suspendu le 10 décembre 1875, doit réexaminer les comptes et fournir un rapport.

Au vu de ce rapport la Cour des comptes rend un second arrêt le 23 Juillet 1876. Aux termes de celui-ci Mauriac *«est reliquataire»* d'une somme de 127 francs 13 centimes qu'il devra verser avant deux mois dans la caisse de la commune. Mauriac s'exécute le 2 Août 1876 et profite de ce que la suspension du Conseil Municipal a été levée en septembre 1876, au cours de la séance du 12 Novembre, il réclame la désignation d'une commission qui appréciera les actes de son administration passée. Sont nommés : Fontaine, Gaussens et Rapp qui donnent leurs conclusions le 20 suivant : effectivement Mauriac était reliquataire d'une somme de 127 francs 13 centimes. Il l'a versée, mais maintenant c'est la Commune qui lui est redevable d'une somme de 371 francs 57 centimes pour des travaux effectués par le sieur Chenaud, travaux qu'il n'avait pu faire approuver à l'époque en raison de sa révocation subite : *«Il est clair, concluent les commissaires, que ce qui a été fait par les deux commissions municipales présidées, l'une par M. Laffont, l'autre par M. Lamarque de Plaisance, a été inspiré par un sentiment que nous devons tous blâmer officiellement».*

Jean Mauriac fera partie du Conseil Municipal élu le 6 Janvier 1878, avec Deganne comme maire, il siègera même à la commission des finances. Il fera partie du Conseil Municipal élu le 22 Février 1880, avec Gustave Hameau comme maire. Réélu au renouvellement quinquennal, le 9 Janvier 1881, il ne sera devancé que de trois voix par Méran lors de l'élection du maire : Méran 11, Mauriac 8.

Mauriac s'occupait de ventes de terrains et d'affaires diverses. Héricart de Thury semble avoir eu une grande confiance en lui puisque, lorsqu'il donna sa démission et prit la décision de quitter Arcachon, il lui confia la vente de son immeuble. Mauriac ne se décidant pas à accepter, malgré les excellentes conditions qui lui étaient faites, dans la crainte que l'on dise qu'il avait acheté son écharpe à de Thury, ce dernier dut écrire au préfet pour lui demander de lever les scrupules de son futur successeur.

Mauriac n'avait peut-être confiance qu'en lui-même ce qui expliquerait la démission de Monperme, son premier adjoint, qu'il avait pourtant lui-même choisi. Le 8 Octobre 1875 il écrit au préfet : *«J'ai pris l'habitude de suffire seul à tout le travail et la présence d'un suppléant ne peut être nécessaire que pour donner quelques signatures.*

Sans vouloir en tirer des conclusions, il faut signaler que s'il fut révoqué trois fois par le gouvernement, Mauriac fut néanmoins réélu six fois conseiller municipal par des électeurs d'Arcachon, cependant de tous les maires de cette époque, il est le seul dont le nom n'ait pas été donné à une rue de la ville.

LOUIS-ALEXANDRE LAFONT

Il était le fils de cette Madame Lafont qui donna plusieurs terrains à la ville naissante, dont celui sur lequel est construite la mairie actuelle. Il est banquier mais s'occupe beaucoup de biologie marine et écrit des ouvrages scientifiques. Son nom n'apparaît dans les luttes municipales qu'en 1867. Le 29 Juillet Héricart de Thury qui demande au préfet la dissolution de son conseil municipal, le propose pour assurer les fonctions de commissaire-délégué pendant la période électorale qui suivra, après l'avoir réclamé comme adjoint six jours plus tôt.

La préfecture retiendra son nom, car sept ans plus tard c'est lui qu'elle désigne pour remplacer Mauriac révoqué, sans que rien ne permette de supposer que Lafont ait intrigué dans cette affaire.

Il n'a jusqu'alors fait partie d'aucun conseil municipal, mais il n'appartient pas au clan Péreire-Deganne et quand il aura fait dissoudre le conseil municipal et nommer une commission municipale, il y fera entrer Lamarque de Plaisance.

Vraisemblablement il était anti-Mauriac. Tous les deux étant banquiers, existait-il une rivalité professionnelle entre eux ? C'est possible, mais aucun document ne le laisse entendre. A la veille des élections du 22 Novembre 1874, certainement dans le but de lui nuire, Lafont attaqua vigoureusement Mauriac, ce qui n'empêcha pas celui-ci d'être élu. Lui, Lafont, ne s'était pas présenté. Malade, il décédera quatre mois plus tard, le 21 mars 1875.

MONPERMEY

Aux élections de Juillet 1865 on relève le nom de Monpermeys sur la liste Rhoné-Péreire avec la mention : entrepreneur, propriétaire résidant.

Élu avec toute la liste il devient le premier adjoint d'Héricart de Thury. Leurs relations deviennent mauvaises : «*Loin de trouver, écrit le 26 Juin Héricart au préfet, dans M. Monpermeys le concours que j'aurais dû trouver, j'ai rencontré dans cet individu une opposition d'autant plus dangereuse qu'elle était latente et se cachait sous des paroles mielleuses et trompeuses.*»

Le 21 Juillet 1867, il demande la destitution de son premier adjoint qui pendant son absence a renvoyé le secrétaire général de la mairie et le préposé en chef de l'octroi.

Pour Rhoné-Péreire, Monpermeys est «*un homme intelligent, au fait des affaires, aimé et considéré, mais avec lequel il (de Thury) a eu des froissements d'amour propre.*» (Lettre au préfet du 9 Novembre 1867).

Monpermeys n'est pas destitué, mais c'est Thury qui démissionne. Le conseil municipal est dissous. Aux élections qui suivent, le 11 Avril 1869, Monpermeys est élu sur la liste Rhoné-Péreire et, le 7 Août 1869, au renouvellement général des municipalités il est réélu sur la liste Mauriac, totalisant le plus grand nombre de voix, 390 contre 286 à Mauriac.

Aux élections du 30 Avril 1871 il devance encore Mauriac, 404 voix contre 382 à Mauriac. Premier adjoint de Mauriac, il démissionnera de ce poste en octobre 1873.

Après les élections du 22 Novembre 1874, conseiller municipal sous Lafont et Lamarque de Plaisance, il soutient Mauriac lors de l'affaire de la Cour des Comptes. Lors de la séance du 17 Juin 1875, Lamarque l'assure ainsi que tous ses amis «*de toute l'estime qu'il a pour eux.*»

Il suit Gustave Hameau dans le combat que celui-ci mène contre Deganne. Aux élections complémentaires du 3 Août 1879 il est parmi les onze élus de la liste conduite par le général Bisson. Avec ses dix collègues il démissionne le 28 Novembre 1879, mais, aux élections complémentaires qui suivirent, il sera remplacé par Dubos sur la liste du général Bisson pour des raisons qui n'apparaissent pas sur les documents d'archives.

GUSTAVE HAMEAU

Il est le fils du docteur Jean Hameau et médecin également. Il remplace à la mairie de La Teste Lamarque de Plaisance quand celui-ci est nommé maire d'Arcachon, en 1857.

Il donna sa démission de maire de La Teste en 1862 et expliqua pourquoi au préfet le 23 Octobre : «*Depuis longtemps les exigences de ma profession et de mes fonctions médicales à Arcachon me rendaient difficiles les soins que je devais à la mairie de La Teste... j'attendais d'avoir un candidat digne de votre bienveillance.*»

Ce candidat c'est Bissérié, inspecteur des contributions directes à Libourne, qui vient de prendre sa retraite à La Teste, et Hameau poursuit : «*L'extension d'Arcachon est telle que je me fais un devoir comme médecin-inspecteur d'y fixer ma résidence permanente. Dans ces conditions je ne saurais conserver avec dignité les fonctions de maire de La Teste.*»

L'amitié qui s'était nouée entre Lamarque de Plaisance et Gustave Hameau à La Teste continua à Arcachon. Ils firent équipe contre Deganne. Celui-ci dans une lettre au préfet, datée du 9 Novembre 1867, traite Gustave Hameau de «*drôle*» parce que, médecin payé par la Compagnie du Midi, il mène campagne contre Rhoné-Péreire, gendre de Péreire, président du Conseil d'Administration de cette même compagnie. Douze ans plus tard c'est contre Deganne en personne que Gustave Hameau mène une campagne sans pitié. Décrivant son adversaire au préfet, Deganne écrit, le 7 Août 1879 : «*Il court après les honneurs... Sous l'Empire et depuis longtemps il a demandé la décoration. Il vient me supplier de parler en sa faveur à Monsieur Decrais (le préfet)... Il est président de la Société scientifique qui périclite depuis longtemps et n'existe plus que de nom. Cette société tombée coûte 500 francs par an au budget de la Ville et 500 francs au Département. Il est fondateur et président du Cercle International qui, à deux reprises, a été fermé par Arrêté Préfectoral. Dans ces tentatives répétées pour arriver au Conseil Général, l'ambitieux docteur est toujours resté sur le carreau... le sieur Hameau n'est qu'un despote.*»

Mais bientôt, à son tour, Deganne restera sur «*le carreau*» et le 4 Mai 1880 Gustave Hameau sera élu maire d'Arcachon.

II

LES EVENEMENTS DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE

L'échec de Lamarque aux élections de Juillet 1865 et la naissance de la discorde dans la municipalité Héricart de Thury sont expliqués parfaitement dans une lettre du préfet au Ministre de l'Intérieur datée du 24 Novembre 1867 : «*...l'administration municipale dirigée par M. Lamarque de Plaisance était en instance*

pour obtenir l'approbation de divers projets dont la réalisation devait absorber pour longtemps toutes les ressources de la commune et conduire à un emprunt de 1.200 000 francs. Il s'agissait de dérivation des eaux de l'Etang de Cazaux pour les diriger sur Arcachon au moyen de tranchées et d'aqueducs dispendieux, de construction d'un abattoir, d'usine à gaz, de placement de tuyaux de conduite, etc. La population s'émut en présence de la dépense à faire et de la gêne qu'elle devait dans l'avenir faire peser sur les finances communales : on s'était passionné de part et d'autre et c'est au milieu de la lutte et sous l'empire des préoccupations que faisaient naître les projets dont il s'agit qu'eurent lieu les élections municipales. Le conseil d'alors fut renversé. Par suite, le maire et l'adjoint crurent devoir se retirer : ils furent remplacés par M. de Thury et Monpermeu.

Le bon accord et une entente à peu près complète régnèrent pendant quelque temps entre la nouvelle administration et le Conseil Municipal, mais tout cela cessa lorsque, reprenant quelques-uns des projets que les élections venaient de condamner, le maire crut devoir les soumettre au Conseil Municipal, et lui en demander l'adoption, de même que la création de voies et moyens d'exécution.

C'est à partir de ce moment que se sont réveillées les anciennes discordes, et depuis lors, le maire se refusant d'exécuter les délibérations prises en dehors de son programme, le Conseil affirmant son droit, la scission est devenue complète. Le maire accuse le Conseil d'être systématiquement hostile à ses vues et le Conseil reproche au maire de faire partie de la Société Immobilière d'Arcachon et d'être plus soucieux des intérêts de cette association que de ceux de la Commune.

... Des expressions peu réfléchies employées par M. de Thury dans les réunions, son attitude hautaine, des refus inconvenants opposés par le secrétaire de la mairie à des demandes fondées de quelques conseillers municipaux sont venus successivement s'ajouter à ces griefs et augmenter la méfiance.

... Au mois de Juillet dernier, le maire m'écrivit pour me demander la dissolution du Conseil Municipal et son remplacement par une commission, puis la révocation de l'adjoint qui, en son absence, venait de renvoyer le secrétaire de la mairie. Je dus répondre que rien à mes yeux ne justifiait de semblables mesures...

Depuis cette époque, il s'est retiré dans les environs de Paris, affirmant son intention d'administrer de loin comme de près. Il a laissé à son secrétaire des feuilles de lettres, des mandats... etc, signés en blanc et que celui-ci emploie à son gré ; il dit et écrit, enfin, qu'il ne rentrera que quand le Conseil Municipal sera dissous.

J'ai écrit à plusieurs reprises à M. de Thury pour lui faire sentir les inconvenients de son absence... Si, comme je le crois il persiste à ne pas reprendre la direction personnelle des affaires municipales, j'aurai l'honneur de vous prier de vouloir bien provoquer sa révocation».

Une certaine accalmie régna durant l'année 1868 à Arcachon où le maire était revenu, mais en septembre Deganne, Bouscaut et Mauriac donnèrent leur démission, suivis le 7 Février 1869 par Dubos et Legallais, ce qui entraîna le 20 Février la démission d'Héricart de Thury.

Allait-on faire des élections partielles ou procéder à un renouvellement complet du Conseil Municipal après dissolution de celui-ci ? Le préfet se décida pour

cette dernière solution. En avril 1869, une liste dirigée par Rhoné-Péceire l'emporta et Mauriac fut nommé. Le renouvellement quinquennal se fit dans toute la France, le 7 Août 1870, et Mauriac resta maire.

LA GUERRE

Le 19 Juillet 1870, la France avait déclaré la guerre à la Prusse. Le 4 Septembre 1870 la République fut proclamée à Paris. Le 9 Septembre Mauriac fut révoqué et M. de Rancé, conseiller municipal, désigné pour le remplacer. Il se refusa et, le 13, Mauriac fut renommé maire « par continuation ».

Ce même 13 Novembre 1870, la Fabrique de N.D. d'Arcachon faisait don au Comité de la Défense de 28 des 32 cloches qui étaient dans le clocher. Ce don n'était généreux qu'en apparence, car ces 28 cloches achetées par l'abbé Mouis, s'étaient toujours refusées à émettre le moindre son, depuis le premier jour de leur installation dans le clocher. (4)

Dans le même temps on mettait sur pied la Compagnie de Mobiles du Canton dont le capitaine Pillas, commandant la compagnie sédentaire d'Arcachon, assurait l'instruction.

Le 30 Novembre, pour des raisons restées obscures, Mauriac fut révoqué une seconde fois, le conseil municipal dissous, une Commission municipale nommée, et Deganne désigné comme maire.

Les élections municipales ont lieu six mois plus tard. Le 30 Avril, la liste Mauriac-Monpermeu est élue au premier tour, le dernier de la liste avec 298 voix. Deganne n'en a obtenu que 259 et se retire dans son château.

Le 7 Juin 1871, Mauriac est élu maire. Le traité de Francfort avait été signé le 10 Mai et la réduction de la Commune de Paris terminée le 28 Mai.

Mauriac restera maire deux ans et sept mois. Le 9 Février 1874, il apprend brusquement qu'il est révoqué. A l'origine de cette révocation, des irrégularités administratives, entre autres l'emploi non justifié de sommes recueillies pour la Défense Nationale, utilisées avec l'autorisation des souscripteurs pour des travaux communaux, mais ayant pris de ce fait caractères de deniers publics.

Le 14 Février 1874, le banquier Lafont, pris en dehors du Conseil Municipal, est nommé maire. Il provoque la dissolution du Conseil Municipal et la désignation d'une commission municipale où il fait entrer Lamarque de Plaisance. Le 22 Novembre un nouveau Conseil Municipal est élu.

LAMARQUE, MAIRE POUR LA SECONDE FOIS

Les électeurs ont envoyé au Conseil Municipal à la fois Deganne, Hameau, Mauriac et Lamarque. C'est ce dernier qui est nommé maire le 30 Novembre 1874.

Lamarque se trouve à la tête d'un conseil municipal très divisé avec deux affaires sur les bras : l'affaire Mauriac et l'affaire Cassan. L'autorisation que ce dernier avait de tenir une table de jeu au casino, venait de lui être retirée par le préfet, mais il avait des défenseurs au sein du Conseil municipal.

Lors de la séance du 10 Août 1875, Lamarque menaça de donner sa démission puis se ravisa et obtint du préfet l'arrêté du 10 Décembre 1875 qui suspendait le Conseil pour deux mois et prescrivait la nomination d'une commission municipale. Le 12 Janvier 1876, la suspension du Conseil était portée à un an.

(4) Jacques Ragot. « Arcachon au temps des étrangers de distinction », pages 128 et 129.

Malheureusement pour Lamarque, aux élections législatives de Mai 1876 les républicains remportent la victoire et Jules Simon remplace le duc de Broglie. La répercussion à l'échelon local de ces événements sera l'annulation des deux suspensions de Conseil Municipal et la révocation de Lamarque qui aussitôt, le 14 Septembre 1876, donnera sa démission de conseiller municipal.

Deganne lui succédera comme maire le 8 Octobre 1876 et tout ira sans incident notable jusqu'aux nouvelles élections municipales de 1878. Deganne est bien élu maire, mais Gustave Hameau l'a devancé aux élections d'une centaine de voix. Assuré d'un solide appui dans l'opinion publique, l'ami de Lamarque va s'employer à régler son compte à leur ennemi commun.

En 1865, Lamarque avait perdu les élections à cause de son projet d'aduction d'eau du Lac de Cazaux. Ce qui perdra Deganne sera l'achat du casino mauresque par sa municipalité.

Dans une lettre au préfet, le 7 Août 1879, Deganne résumait ainsi l'opinion des adversaires de l'achat du casino : *«La ville d'Arcachon n'était pas en état d'acheter le casino. Elle l'a fait, c'est une bêtise. La position topographique de ce monument est d'un accès difficile. Il faut trop monter pour y parvenir. Une fois dans le jardin on gravit un perron dont les marches sont en marbre du pays. L'intérieur désillusionne. Il est insuffisant et mal distribué : les décors fanés et mesquins ont besoin d'être remplacés. L'entretien du jardin est trop dispendieux pour la commune, il faudrait immédiatement le rétrécir et vendre le superflu».*

Deganne ajoutait que le Conseiller Municipal Hennon guignait ce superflu et n'avait brigué un mandat municipal que pour arriver à ses fins de lotisseur.

Du 4 Décembre 1878 au 22 Février 1880, pour arriver à la mise à mort de Deganne, l'opposition va utiliser les démissions en guise de banderilles :

- 4 décembre 1878 : démission de Gustave Hameau et de 5 autres conseillers.
- 29 décembre 1878 : réélection triomphale de G. Hameau et des cinq conseillers.
- 14 juillet 1879 : démission de G. Hameau et de 10 autres conseillers
- 3 août 1879 : élection d'une liste de 11 conseillers, présentée par le général Bisson, dont le programme est : dissolution du Conseil Municipal et renouvellement intégral. Deganne avait opposé une soit disant liste Indépendante qui fut écrasée.
- 8 août 1879 : les nouveaux élus refusent de siéger et demandent au Ministre de l'Intérieur la dissolution du Conseil Municipal.
- 23 septembre 1879 : les onze démissionnent.
- 8 janvier 1880 : le préfet refuse la démission des onze, mais les déclare démissionnaires d'office pour n'avoir assisté à aucune séance depuis leur élection.
- 18 janvier 1880 : nouvelles élections. Le général Bisson représente la même liste, à un nom près. Elle est élue.
- 4 février 1880 : les onze refusent de nouveau d'assister à la séance du conseil. Alors Deganne et 12 conseillers de la majorité démissionnent à leur tour.
- 22 février : élection pour remplacer ces nouveaux démissionnaires. La liste présentée par les anti-Deganne l'emporte et Gustave Hameau est élu maire le 4 Mars 1880 par 19 voix contre une. Il était maire d'Arcachon depuis environ dix mois quand survint le décès de son ami Lamarque.

On peut se demander ce qu'auraient été les obsèques de Lamarque de Plaisance si Deganne était resté maire !

Avec Gustave Hameau, le premier maire d'Arcachon reçut les honneurs

funèbres qu'il méritait. A 8h 30, cérémonie religieuse, puis sous une pluie de décembre, derrière la musique municipale et les sapeurs-pompiers, un long cortège conduisit au cimetière la dépouille mortelle d'Alphonse Lamarque de Plaisance.

S'adressant au défunt devant la tombe, le maire lui dit : *«Pauvre Lamarque quels ne furent pas les déchirements de ton cœur quand brusquement, tu fus arraché à l'œuvre capitale de ta vie, au moment même où tu avais conçu et proposé un vaste projet d'emprunt qui dotait la commune de tous les travaux, de toutes les institutions qui auraient décuplé, dès 1865, la vitalité expansive de notre station balnéaire. Quelque jour, je l'espère, la ville reconnaissante inscrira sur le marbre de ton tombeau :*

Vir Probus - Pater Civilatis».

Après les élections municipales de 1881, redevenu simple conseiller municipal, M. Méran étant maire, à la séance du 13 février 1881, Gustave Hameau rappela la promesse qu'il avait faite au nom de la Ville devant le cercueil de Lamarque. Le Conseil décida que la plaque serait apposée aux frais de la commune et que le cours Sainte Anne prendrait désormais le nom de Lamarque de Plaisance. Le maire proposa ensuite, et obtint, que le discours prononcé au cimetière, le 17 décembre 1880, par Gustave Hameau soit reproduit à la suite du procès-verbal de la présente séance.

Le Père de la cité ne fut pas qu'un homme probe, il fut aussi cet homme au jugement sûr, qui, le 25 novembre 1862, écrivait au préfet à propos des prés salés de La Teste : *«La Teste et Arcachon ne formaient, il y a quelques années à peine, qu'une seule commune. J'ai longtemps administré les deux sections lorsqu'elles étaient réunies. J'ai pu me convaincre que leurs intérêts, même après leur séparation, étaient solidaires et que de la durée de l'accord dépendrait une grande partie de la prospérité commune».* L'Histoire n'a pas démenti ce qui aujourd'hui est devenu l'évidence même.

JACQUES RAGOT

N.B : Les documents cités se trouvent aux archives départementales dans la série 3 M sous les cotes 311, 619, 623, 634 et 655.

Nouvelles découvertes au truc du Bourdiou à Mios

Ayant dû nous rendre à de nombreuses reprises sur le site du Truc de Bourdiou à MIOS (figure 1) dans le cadre d'une étude sur le peuplement pré et protohistorique du Pays de Buch (1), nous avons été amené à parcourir, au printemps 1979, «le ruisseau du Castéra» qui délimite le Truc du Bourdiou sur son versant sud et à y découvrir quelques éléments intéressants pour la connaissance de ce lieu ; de nombreuses excursions effectuées par la suite jusqu'en novembre 1980 nous ont permis de recueillir un abondant matériel archéologique. C'est l'ensemble de ce mobilier qui fait l'objet de notre étude.

I - LOCALISATION : (figure 1)

Le «ruisseau du Castéra», ainsi dénommé parce qu'il va rejoindre L'EYRE au pied d'une butte fortifiée (castéra) dont les origines semblent remonter à la période gallo-romaine (2), est un petit cours d'eau de très faible débit qui délimite naturellement le Truc du Bourdiou sur sa partie sud et dont la source se trouve à l'Est du hameau de LILLET. Nous avons suivi ce ruisseau sur toute sa longueur afin de procéder à une localisation du matériel archéologique ; si la partie Est s'est révélée très riche, la partie Ouest quant à elle, est absolument vierge de tout mobilier. Notre répartition mobilière vient donc exactement en parallèle géographique des premières découvertes effectuées par le Docteur Bertrand Peyneau (3). Quatre zones d'occupations ont pu être déterminées. Nous les avons baptisées Locus 1,2,3,4 pour plus de facilité dans les repérages postérieurs. Ces Locus sont caractérisés par des zones denses de cailloutis au milieu desquels se rencontrent pêle-mêle : tessons de poterie, éléments de construction, silex, tessons de jarres à poix, etc, etc... Nous avons pu déterminer que les Locus 1 et 2 fournissaient le mobilier le plus ancien ; le plus récent, hormis quelques exceptions, ayant été recueilli en L3 et L4. Le matériel archéologique a été ramassé soit par récolte directe sur le fond du ruisseau à l'aide d'un bac à fond transparent, soit par tamisage du lit et ce, jusqu'à une profondeur de 40 centimètres. Seuls quelques éléments, sur lesquels nous reviendrons en fin d'article, ont été découverts dans d'autres conditions.

(1) «La préhistoire du Pays de Buch». Mémoire en cours de préparation de J.M. MORMONE pour l'Ecole Des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
(2) «Découvertes Archéologiques dans le pays de Buch». Docteur B. PEYNEAU. Imprimerie FERET, Bordeaux 1926, pp 148-149. Tome I.
(3) op.cité, p 91.

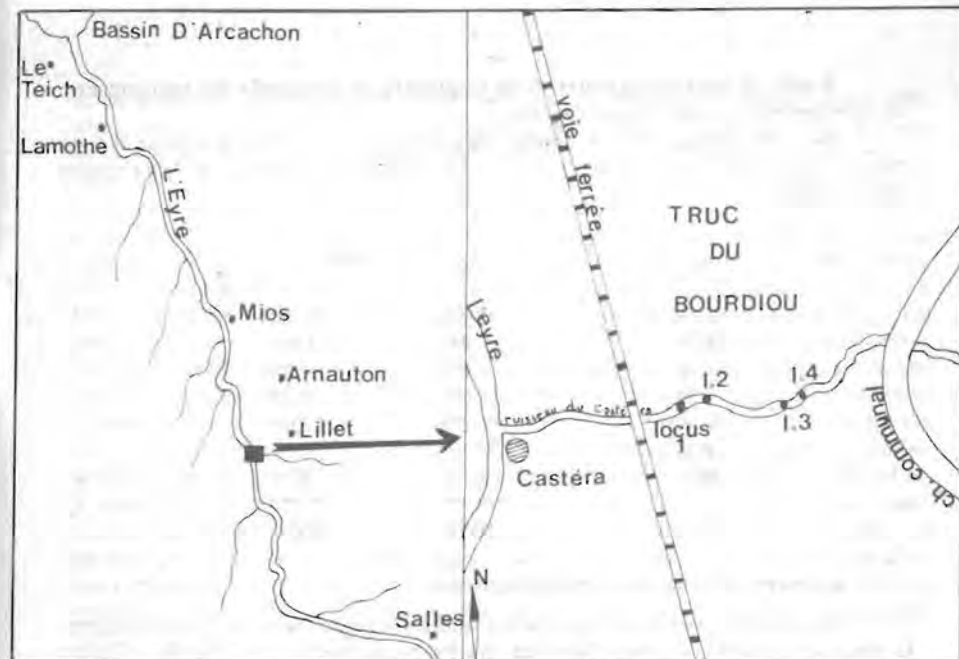


Fig.1.. plan de situation

II - LE MATERIEL RECUEILLI

1) L'industrie lithique :

Une soixantaine de silex retouchés ou bruts ainsi que quelques éléments en grès a pu être découverte. Ce matériel se répartit comme suit :

- Grattoirs (atypiques, tendance unguiforme, (G) bout de lame, nucléiforme)	8 (fig. 2, 3, 4)
- Denticulé (D)	1 (fig. 5)
- Lames retouchées (L.R.)	4
- Lames brutes (L.B.)	3
- Eclats retouchés (E.R.)	5
- Eclats bruts (E.B.)	31
- Eléments grès (E.G.)	10
- Nucléi (N.)	7

Total : 69



Fig: 2



Fig: 3



Fig: 4



Fig: 5

A cela, il nous faut ajouter deux fragments en grès polis qui peuvent être des éléments de meules ou de broyeur.

Sur cette faible série, le nombre des outils atteint 28, ce qui nous fait un pourcentage total pour les outils de 40%. Les différents éléments se déterminant comme suit :

Eléments	69	nombre	28
(G.)	11,5%		28,5%
(D.)	1,4%		3,6%
(L.R.)	5,8%		14,3%
(L.B.)	4,3%		10,7%
(E.R.)	7,2%		17,9%
(E.B.)	59,8%		
(N.)	10%		25%
Total	100%		100%

Eléments de datation de cette industrie :

Peyneau (4), lors de ses premières fouilles signale, hors de l'atelier azilien, la mise au jour de quelques éléments (hache polie, pointes de flèches, meules, grattoirs, etc., etc...) qui sembleraient appartenir à l'époque néolithique. Malheureusement la découverte de ces éléments en partie au niveau des «fonds de cabanes» et des «foyers» et celle plus tard d'une pointe de flèche associée à une urne cinéraire lui fit revoir ses considérations. «Ces objets se confondaient, pêle-mêle dans la même couche archéologique et sur le même plan horizontal avec d'autres qui ne remontent pas au delà du premier âge du fer, et dont il est impossible de les séparer. Ne pouvant vieillir ceux-ci, j'ai dû rajouter les premiers, convaincu qu'ils sont tous contemporains des urnes cinéraires, dans la proximité

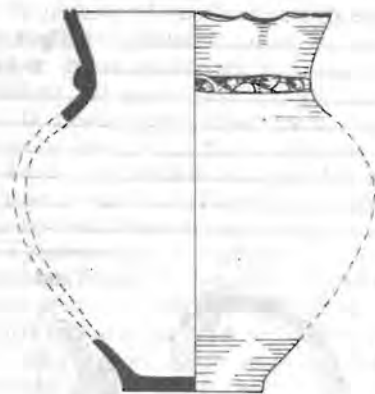


Fig: 6



Fig: 7



Fig: 8

(4) op. cité p. 23

et au niveau desquelles ils étaient dispersés.» (5). Mohen et Coffyn (6) ont déjà démontré que si les remarques descriptives de Peyneau concernant les «foyers» et les «fonds de cabanes» étaient justes, leur interprétation était plutôt compliquée ; les «foyers» étant plutôt des fosses à détritiques que l'on remarque presque toujours près des habitations pré ou protohistoriques (7). Ces auteurs pensent, avec juste raison d'après nous, que ces «fonds de cabanes» et les fosses à détritiques seraient plutôt les vestiges d'un habitat plus ancien qui pourrait appartenir, d'après eux, au Bronze final (8). L'examen de la carte de Peyneau (9) quant à lui nous montre une répartition assez intéressante de ces fosses, du moins en partie, à l'Est de l'atelier azilien avec une tendance à l'éloignement en direction du ruisseau du Castéra. Il serait hasardeux à l'heure actuelle de vouloir rattacher notre industrie à l'époque néolithique plutôt qu'au Bronze; notre collègue Julia Roussot-Larroque nous ayant notamment signalé, qu'elle a retrouvé au cours de ses fouilles de la Roque Saint Christophe dans un niveau Bronze final III, une industrie lithique qui ne semble pas provenir des couches sous-jacentes. De plus, à l'intérieur de notre faible série, malgré la présence d'un pourcentage assez intéressant de grattoirs et celle d'un denticulé, l'absence de pièces typiques ne permet pas de positionner chronologiquement cette industrie. Ce que nous pouvons cependant affirmer, c'est quelle n'appartient en rien au premier Age du Fer comme le pensait initialement Peyneau et qu'elle ne saurait remonter, d'après nous, au delà du Bronze final.

2) La céramique protohistorique :

Une cinquantaine de tessons appartenant à ce type de céramique ont pu être recueillis, certains, dont nous signalons les types les plus intéressants, venant compléter la chronologie et la typologie de la céramique du Bourdiou.

Figure 6 : Deux fragments d'une grande urne.

1) élément de col évasé :

épaisseur : 15mm

Pâte grisâtre, la coloration rougeâtre extérieure étant due aux oxydes ferriques véhiculés par les eaux du ruisseau. Cet élément présente un rebord festonné, le point d'évasement du col présentant quant à lui un cordon digité surajouté et lissé façon Bourdiou.

2) fragment de fond plat :

épaisseur : 17 mm

Pâte grisâtre, coloration rougeâtre extérieure dont les causes sont similaires aux précédentes. Cependant la très légère différence de teinte entre le pied et le col s'explique par la découverte du premier directement sur le lit du ruisseau et celle du second dans les couches sous-jacentes constitutives. Cette urne est intéressante chrono-

(5) op cité, p 23.

(6) MOHEN J.P et COFFYN A. «Les nécropoles hallstattiennes de la région d'ARCACHON». Madrid 1970.

(7) MOHEN et COFFYN. op cité, p 60.

(8) MOHEN et COFFYN. op cité, p 104.

(9) op cité, p 91.

riquement et typologiquement, car ce type de cordon digité est généralement présent au Bourdiou sur la «*céramique domestique*», que Kimming est bien embarrassé de dater (10) et que Mohen et Coffyn placent au Bronze final grâce à une datation effectuée sur le milieu de découverte qui a donné 860 ± 130 avant J.C. Par contre la forme en entonnoir correspond au Type II défini par ces mêmes auteurs et daté par eux par analogie avec d'autres types du Sud-Ouest des environs de 725 av J.C. Ces deux éléments nous feraient pencher pour placer ce type d'urne en élément de transition fin Bronze final-début Hallstatt I.

Figure 7 : Tesson à cordon pincé
épaisseur 17 mm

Pâte jaune dont la teinte est aussi masquée au maximum par l'imprégnation ferrugineuse de l'élément. Ce fragment présente un cordon surajouté à bourrelet de pâte pincée à l'aide des doigts. Le seul élément de comparaison est le tesson 16 de la planche III de l'étude de Mohen et Coffyn. Poterie appartenant là aussi à cette «*céramique domestique*» datée par ces auteurs du Bronze final. Ce type de cordon à pincement est une forme courante au Bronze moyen dont la fabrication s'est perpétuée jusqu'au Bronze final.

Figure 8 : fragment de col

épaisseur : 8 mm

Pâte constitutive jaune. Ce fragment de col présente un décor à cupules de 11 mm de large et 3 mm de profondeur dont le milieu est barré d'un coup d'ongle longitudinal. Ce motif à cupules avec incisions unguiformes est nouveau au Bourdiou. La cupule, si elle est relativement fréquente aux tumulus des Gaillards à Biganos, est assez rare au Bourdiou ; elle est le plus souvent associée à un rebord festonné ou à un col évasé. En tenant compte des éléments pré-cités et du contexte typologique de découverte, nous pencherions plus facilement pour un type I ou II, voir même un Bronze final.

Figure 9 : fragment de rebord à cordon festonné.

épaisseur : 3 mm

Pâte jaune et coloration extérieure rougeâtre. L'élément en notre possession peut appartenir à un pot assez évasé, quelques légères impressions de doigts sont visibles ; le rebord quant à lui présente un cordon torsadé ou festonné selon la terminologie que l'on veut lui attribuer. Tesson à rapprocher d'après nous des précédents et à placer plutôt dans un horizon assez ancien.

Figure 10 : Fragment de panse décorée.

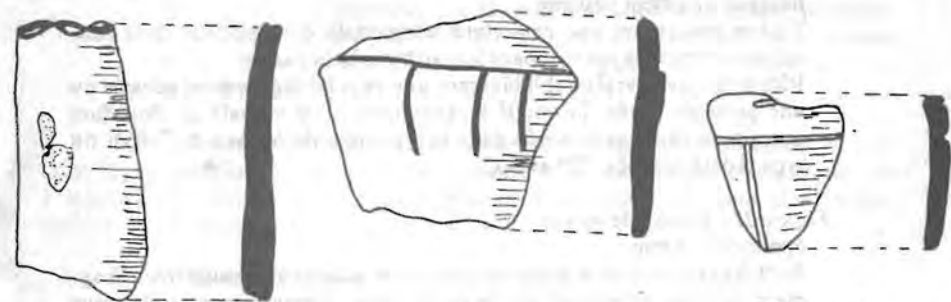


Fig : 9

Fig : 10

FIG 11



FIG 13

FIG 12

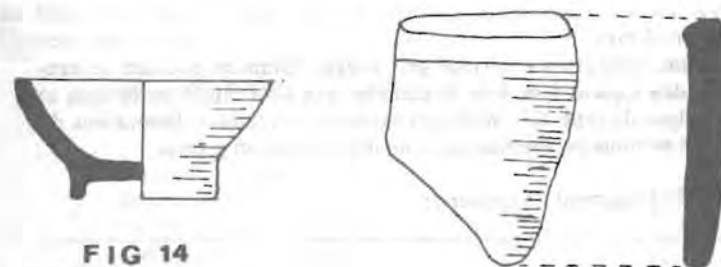


FIG 14

FIG 15

(10) KIMMING (W) «*Posthalstattliche Urnengräber im Umkreis des [Bassin d'Arcachon]*». Mexico 1963.

épaisseur : 8 mm

hauteur fragment : 30 mm

Tesson présentant une cannelure horizontale d'où partent trois cannelures verticales enveloppant la courbure de la panse.

Pâte beige avec vraisemblablement une engobe légèrement colorée ou une peinture lissée. Le motif à cannelures n'est signalé au Bourdiou que sur la 2ème urne notée dans la typologie de Mohen et Coffyn du type II daté d'après -725 av J.C.

Figure 11 : Tesson de panse

épaisseur : 3 mm

Petit fragment à pâte jaune et coloration extérieure rougeâtre. Fragment de vase accessoire ou de petite urne, élément trop faible pour pouvoir déterminer avec certitude l'appartenance à tel ou tel type de matériel, le seul élément de comparaison étant peut-être le type 10 de Mohen et Coffyn ?

Figure 12 : Fragment de panse

épaisseur : 5 mm

largeur : 21 mm

Pâte grise, coloration extérieure gris bleuté. Facture nettement plus récente que les types précédents, une ligne brisée présentant 2 triangles à pointe tournée vers le haut et 32 triangles à pointe tournée vers le bas surmonte un trait en forme de flèche. Un motif plus ou moins analogue a été découvert sur la 16ème urne du Bourdiou (II), urne étudiée et classée par Mohen et Coffyn (12) dans leur type II et daté postérieurement à -725 av J.C.

Figure 13 : Deux fragments de petit vase accessoire ou de couvercle

épaisseur fragment A : 3 mm

épaisseur fragment B : 2 mm

Coloration gris bleutée. Un léger rebord est visible sur le fragment A. Tesson à dater vraisemblablement du premier âge du fer.

Figure 14 : Fragment de fond de vase-accessoire

épaisseur : 3 mm

Pâte jaune, coloration extérieur gris rouge. Élément pouvant se rapprocher des figures 1 et 4 de la planche XIX de l'étude de Mohen et Coffyn, donc du type XII. Malheureusement, les faibles dimensions du fragment ne nous permettent pas une détermination précise.

Figure 15 : Fragment de couvercle

épaisseur : 5 mm

Pâte jaune, coloration externe obtenue par une teinte rouge. Le tesson en notre possession est de faible dimension, néanmoins nous serions tentés de rapprocher cet élément du type VII des couvercles du Bourdiou.

Donc quelques éléments nouveaux apportés par ces découvertes et certains types, en relation avec quelques tessons de la «céramique domestique» de Peyneau laisseraient, d'après nous, entrevoir un horizon légèrement plus ancien; nous reviendrons sur ce point dans notre conclusion.

3) Les éléments historiques :

Ceux-ci étaient pratiquement inconnus au Bourdiou. En effet, Peyneau n'avait découvert, concernant cette période, que quelques tessons de céramique gallo-romaine, ce qui fit penser «que les Romains ne firent que passer dans cette station ; car l'on ne découvre, hormis quelques tessons, aucun reste de construction, ni débris de ciment, ni de maçonnerie, ni de tuiles à rebord» (13), cette période, nous ayant quant à nous, fourni une quantité assez considérable de matériel.

a) Les éléments de construction :

Différents fragments de tegulae, de carreaux de constructions, ont pu être recueillis lors de nos différentes visites sur le site. Ces éléments se répartissent comme suit :

- Pavement : 7 fragments de carreaux de grande épaisseur et de dimensions variables.
- Tegulae : 5 éléments de tuiles à rebord.
- Fragment de colonne : Cet élément à périphérie circulaire pourrait fort bien appartenir à un cadran de colonne (?).

b) la céramique commune :

Plus de 300 fragments de différentes formes, couleurs et dimensions ont été découverts ; nous nous contenterons d'en étudier quelques uns. Nous désignons par céramique commune pour le Truc du Bourdiou tout un lot de céramique de fabrication locale de facture peu soignée, à fort dégraissant de quartz. Si les formes sont archaïques, la facture est telle que cette céramique a pu commencer au IVème siècle et se continuer jusqu'au moyen-âge. Seuls quelques tessons sont de fabrication plus soignée et cadrent plus aisément avec une occupation aux IIème et IIIème siècles.

Figure 16 : Petit pot à rebord retourné sur le col, découvert intact au locus 3

Hauteur : 98 mm

Diamètre col : 121 mm

Diamètre fond : 71 mm

Couleur interne : blanc

(11) op cité, p 104-105.

(12) MOHEN et COFFYN, op cité, p 70, 71, 105, 106.

(13) op. cité p. 148-149

Couleur externe : gris rougeâtre
Pâte hétérogène avec dégraissant de quartz assez fin.

Figure 17 : Fragment de panse avec col en forme de cordon, trouvé au locus 3

Dimension rebord : 10 mm
Hauteur col : 15 mm
Couleur externe : rougeâtre
Couleur interne : marron rouge
Pâte gréseuse, facture peu soignée, très légèrement dégraissée à grains de quartz très fins. La cassure laisse entrevoir quelques traces de pâte gris-bleu.

Figure 18 : Fragment de large rebord avec départ de col

Largeur rebord : 20 mm
Épaisseur rebord : 5 mm
Couleur externe : gris-noir
Couleur interne : rouge-noirâtre
Pâte jaune et grise dégraissée à grains de quartz moyens, non rayable à l'angle.

Figure 19 : Fragment de panse avec col et rebord

Épaisseur rebord : 8 mm
Couleur externe : gris noir
Couleur interne : gris brun
Texture de pâte plus homogène que les précédentes avec léger dégraissant de quelques grains de quartz. Deux cercles concentriques sont présents en dessous du rebord qui renferme un sillon déjeté.

Figure 20 : Élément de couvercle avec bouton de préhension

Hauteur bouton : 18 mm
Diamètre bouton : 40 mm
Couleur externe : gris
Couleur interne : gris
Pâte hétérogène à léger élément quartzique

Figure 21 : Fragment de col avec rebord et fragment de panse

Hauteur col : 30 mm
Épaisseur rebord : 8 mm
Couleur externe : gris-bleu
Couleur interne : gris noir
Facture plus soignée, pâte homogène avec très léger dégraissant ; très léger décor «*au peigne*». Forme très archaïque.

Figure 22 : Élément de bec trifolié avec bourrelet important séparé d'un plus petit par une légère gorge

Épaisseur rebord : 9 mm
Hauteur rebord : 12 mm
Couleur externe : noir
Couleur interne : marron
Pâte très homogène sans grain de quartz

Figure 23 : Tesson de panse à décor de cercles

Épaisseur : 6 mm
Couleur externe : marron-jaune
Couleur interne : marron
Pâte homogène sans dégraissant visible.

Figure 24 : Fragment d'anse de grande cruche

Largeur : 42 mm
Épaisseur : 9 mm
Couleur externe : marron
Couleur interne : gris
Trois bourrelets séparés par deux gorges. Pâte hétérogène à gros dégraissant de quartz.

Figure 25 : Fond de pot

Diamètre : 50 mm
Couleur externe : ocre
Couleur interne : gris
Pâte hétérogène à gros dégraissant de quartz

Figure 26 : Fragment de fond de pot

Diamètre : 58 mm
Couleur externe : gris-noir
Couleur interne : rougeâtre
Pâte à dégraissant de larges grains de quartz.

Figure 27 : Élément de plaque céramique

Épaisseur : 4 mm
Pâte hétérogène à coloration rouge, face plane divisée en 6 par cinq petites gorges verticales. Ce tesson pourrait appartenir à l'une de ces grandes plaques utilisées comme élément constitutif de la construction romaine afin d'y appliquer les différents revêtements.

c) *Fragments de jarres à poix :*

52 fragments de poterie de très grandes dimensions ont été recueillis par nos soins. Si certains sont de colorations différentes (rouges, blancs ou gris) d'autres par contre de teinte extrêmement noire témoignent d'une utilisation comme récipients pour le travail de la poix. L'épaisseur moyenne de ces tessons est de 34 mm, leur texture est peu soignée et la cuisson de la pâte est très irrégulière.

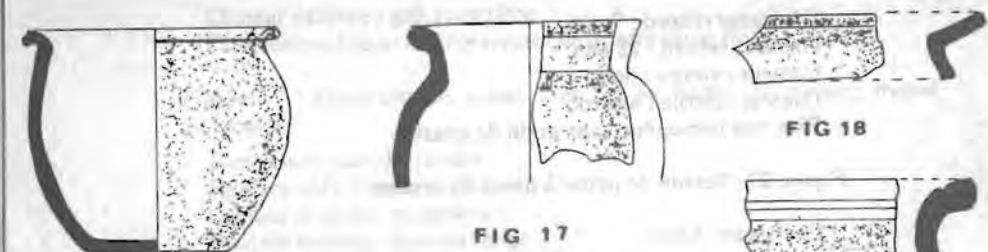


FIG 16

FIG 17

FIG 18



FIG 20



FIG 21



FIG 19

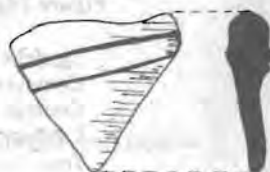


FIG 22



FIG 23



FIG 24



FIG 25

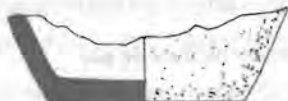


FIG 26



FIG 27

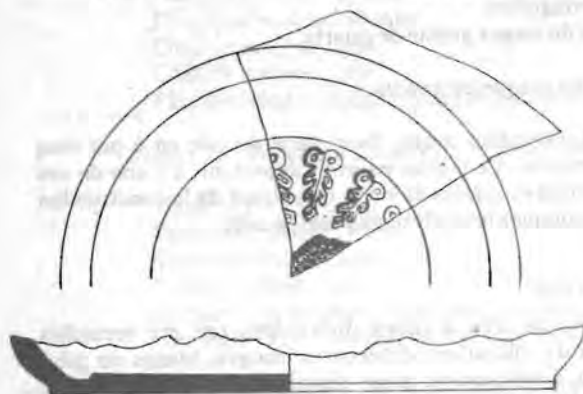


FIG 28



FIG 29

lière. La découverte de tels éléments en ce lieu n'est pas surprenante, l'on sait en effet que les Boïens se livraient au travail de tous les produits résineux de la forêt et des fragments de ces grandes jarres à poix ont déjà été signalés dans les sites gallo-romains de BOII à Lamothe et de La Vignotte à Audenge. Nous reviendrons d'ailleurs sur cet élément dans notre conclusion.

d) La céramique estampée tardive :

Figure 28 : Fragment de fond d'assiette. Forme 4 de la typologie de RIGOIR

Epaisseur fond : 11 mm

Epaisseur rebord : 6 mm

Hauteur conservée : 11 mm

Pâte : gris-jaune clair

Engobe : foncé mais la coloration visible est accentuée par le séjour dans une eau ferrugineuse.

Une rainure assez profonde sépare la base du flanc de l'assiette du pied. Sur le fond une rainure concentrique borde extérieurement une couronne de palmettes tournées vers l'intérieur. Sur notre tesson deux palmettes complètes sont visibles, palmettes de forme triangulaire allongée, avec une seule nervure centrale et des nervures latérales à boucles.

Cette céramique qui est datée suivant les auteurs entre le IV^{ème} et le VI^{ème} siècle atteste bien d'une présence humaine au cours des premiers siècles de notre ère sur le site du Truc du Bourdiou.

e) Elément divers :

Figure 29 : Petit élément en terre cuite.

Diamètre : 17 mm

Epaisseur : 2 mm

Petit objet de couleur jaune en forme de valve de coquillage que nous avons pris au départ pour l'empreinte interne d'un fossile Aquitainien. Un examen plus approfondi de cet élément nous a fait revenir sur notre impression initiale. Ce petit objet, très usé à sa partie supérieure, témoigne d'une utilisation assez intense, accentuée par son séjour dans le ruisseau. L'amorce d'un trou central laisserait penser à un élément de collier ou un pendentif.

f) Eléments métalliques :

Deux fragments indéterminables ont été recueillis, l'un d'entre eux présente une petite barre centrale cylindrique recourbée à ses extrémités, reliant deux fragments de plaques.

4) La faune :

Un certain nombre d'ossements et de dents a été recueilli soit directement, soit au tamisage.

L'espèce dominante est de loin le bœuf, mais c'était exclusivement des

individus de petite taille ou jeunes ; le cheval est aussi représenté par un certain nombre de dents. A été recueilli aussi, un ossement d'oiseau qui n'a pu être identifié. L'ensemble de cette faune cadrerait assez bien avec l'occupation proto-historique du site.

Nous tenons ici à remercier M.F Prat, maître assistant au C.R.N.S, qui a bien voulu confirmer notre détermination et y ajouter quelques éléments.

5) Etude anthropologique :

Un fragment d'os humain a été retrouvé dans le ruisseau du Castéra lors de notre deuxième intervention ; il s'agit de la partie gauche d'un os frontal de crâne d'adulte. Ce fragment, dont la coloration brune est due à son long séjour dans les eaux du ruisseau, présente l'échancrure sus-orbitale en relation avec les apophyses orbitaires externe et interne, la crête latérale, l'arcade sourcilière et la jonction avec la bosse frontale. Une étude anthropologique plus approfondie sera effectuée ultérieurement par le docteur Riquet.

III - PROVENANCE DU MATERIEL

Le problème s'est posé pour nous, pendant longtemps de savoir d'où provenaient les éléments recueillis. Etait-ce déjà du à un entraînement des terres situées en amont par les eaux du ruisseau ou plutôt à un éboulement progressif des pentes de ce petit cours d'eau ? Nos nombreuses prospections du site nous avaient permis de déterminer quatre zones géographiques de découvertes mais aucune des coupes géologiques effectuées au niveau de celles-ci n'avait donné de résultat. Cependant, deux éléments semblaient éliminer une provenance des terrains situés en amont : premièrement, la taille d'un fragment de fond de jarre à poix et son poids (4 kilogrammes) que la force de ce ruisseau, même en période de crue, n'aurait pu déplacer et deuxièmement, la découverte au locus 3 d'un petit pot intact, qui ne pouvait avoir roulé sur le lit du ruisseau sous peine de se casser. Ce n'est qu'en Octobre 1980 qu'une coupe effectuée en L3 nous a permis de retrouver le cailloutis du ruisseau associé à un élément céramique et un éclat de silex, et donc de connaître la provenance du matériel.

Cette coupe nous a fourni les éléments suivants : depuis le sol du talus

Couche I : épaisseur de décomposition plus sable à forte teneur humique.

Couche II : épaisseur 30 cm ; sol à cailloutis mélangé avec poterie et silex : niveau archéologique.

Couche III : épaisseur 30 cm ; sable pur à forte teneur ferrugineuse due au contact avec la couche 4.

Couche IV : épaisseur 60 cm ; niveau fond du lit du ruisseau, sable mélangé à bloc d'aliôs avec éléments de décomposition du terrain tertiaire.

Il est intéressant de noter que la profondeur de découverte du sol à cailloutis est identique à celle des niveaux retrouvés par Peyneau et que la fin de cette couche équivaut à peu près au niveau de l'habitat Azilien qui semble correspondre à la première période d'occupation du Truc du Bourdiou.

IV - CONCLUSION

Ces nouvelles découvertes viennent apporter quelques éléments quant à la connaissance du peuplement de ce plateau sablonneux qu'est le Truc du Bourdiou. L'industrie lithique vient combler, semble-t-il, une zone d'ombre concernant l'occupation du site entre l'Azilien et le premier Age du fer et soulève à nouveau le problème évoqué par Mohen et Coffyn relatif à la datation des fosses et foyers découverts par Peyneau : Bronze moyen ? Bronze final ? voire antérieur ? Il est à peu près certain qu'une fouille moderne et scientifique de quelques unes d'entre elles permettrait de mieux cerner leur datation. Nous serions enclins quant à nous, en tenant compte des éléments nouveaux et du contexte typologique, à voir une occupation au Bourdiou au moins à la fin du Bronze moyen-transition Bronze final et par cela même à vieillir quelques types de cette «céramique domestique» que Kimming avait du mal à dater et que Mohen et Coffyn attribuent au Bronze final.

Nous serons plus affirmatifs pour la période gallo-romaine car les éléments recueillis nous incitent à modifier l'opinion de Peyneau (14) et à voir sur ce plateau l'établissement d'une petite communauté à vocation vraisemblablement forestière. Le choix d'un habitat proche du ruisseau s'explique par les facilités qu'offrait le site pour acheminer les produits du travail de la poix, dont de nombreux vestiges ont été découverts jusqu'à l'Eyre. Cet habitat est, d'après nous, en relation avec le Castéra au pied duquel subsiste un creusement artificiel, surnommé encore dans la région le «port» (15) qui devait servir à l'embarquement des produits forestiers manufacturés à destination de BOII. Cet habitat s'est vraisemblablement poursuivi jusqu'au Moyen Age comme en témoignent certains types de céramique découverts.

Dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons que conclure en rendant hommage au docteur Peyneau qui par ses très belles découvertes du début du siècle a mis à jour au Truc du Bourdiou un complexe d'habitats allant de l'Azilien à l'aube du Moyen Age, dont il ne pouvait encore mesurer l'importance. Habitats à répartition géographique différente, ce qui explique que l'habitat historique lui a, en majeure partie, échappé, car situé plus à l'Est que l'habitat pré ou protohistorique. Peuplement enfin qui mériterait un programme de recherches plus poussé, car de nombreuses interrogations restent encore posées dont l'une d'entre elles, et non la moindre, est la localisation de l'habitat Halstattien qui a fourni les très riches nécropoles découvertes par Peyneau.

JEAN MICHEL MORMONE

(14) Voir précédemment note 13

(15) En cela, nous répondons à la question de PEYNEAU qui ne trouvait pas de justificatif à cette appellation, op. cité p. 149

Bibliographie

- ALMOGRO M : «La España de las Invasiones Celtae» Extrait de Historia de Espana. Madrid 1952.
BOSCH GUIMPERA : «Les Celtes et la civilisation des urnes en Espagne». Préhistorie T.8.1941.
BOUDREAU Abbé.M : «Le pujeau et les pujelets de l'Eyrothe au TEICH.» Bull. Soc. Archéo. Bx. 1965.
COFFYN A : «Les coutumes funéraires autour de l'estuaire de la Gironde durant le premier âge du fer». XXVIème congrès d'études régionales de la fédération historique du Sud-Ouest. Bx. 1977.
FABRE G : «Les civilisations protohistoriques de l'Aquitaine». Paris. Picard. 1952.
KIMMING W : «Posthalstattliche Urnengraber im Umkreis des Bassin d'Arcachon Gironde» Mexico 1963
MOHEN J.P et COFFYN A : «Les nécropoles Hallstattiennes de la région d'Arcachon». Madrid. 1970
MORMONE J.M : «La préhistoire en pays de Buch», à paraître.
MORMONE J.M : «Le fanum de Lamothe». Soc. Archéo. Bx. 1979.
PEYNEAU B : «Découvertes Archéologiques dans le pays de Buch». 3 tomes. Feret. Bx. 1926.
RIQUET R : «Céramique à décor plastique» O.G.A.M. 1960.

N.D.L.R : Jean-Michel Mormone prépare actuellement une thèse sur «La préhistoire en Pays de Buch». Il assure de sa reconnaissance toute personne qui voudrait bien se mettre en rapport avec lui (44 rue des Cédres 33 170 Gradignan. Tél. 89.34.46) au sujet de ses recherches.

Les conseillers généraux des communes riveraines du Bassin d'Arcachon sous le roi, l'empereur et la 3^{ème} république

(Notes prises au cours de la conférence donnée par M. Jean Valette, Conservateur en chef des Archives d'Aquitaine, à Arcachon, le 16 Novembre 1980, à l'occasion de l'assemblée générale de la Société).

EN 1790

La région du Bassin d'Arcachon compte deux cantons, celui de Belin (le Barp, Beliet, Lugos, St Magne, Salles et Belin) et celui de La Teste (Gujan, le Teich, Biganos, Mios, Audenge, Lanton, Andernos, Lège et La Teste).

EN 1800

On passe à trois cantons, celui de Belin, celui de La Teste et celui d'Audenge, né de la division du canton de La Teste, par trop étendu, et comprenant les localités d'Audenge, Andernos, Arès, qui sera érigé en commune en 1851, Biganos, Lanton, Lège et Marcheprime (1), qui sera érigé en commune en 1863 avec des territoires provenant des communes de Biganos, Mios, Andernos et Cestas.

Il n'y aura pas de changement jusqu'au 17 avril 1906, date à laquelle sera créé un quatrième canton, celui d'Arcachon, par détachement du canton de La Teste.

Dans cette étude, le canton de Belin a été compris parmi les communes riveraines du Bassin parce que jusqu'en 1848, compte tenu de la faible population et du petit nombre (30) de membres du Conseil Général, les cantons de Belin, La Teste et Audenge formaient une seule circonscription électorale avec un seul conseiller général.

LA LOI DU 22 JUIN 1833

Les conseillers généraux ne sont plus nommés mais élus. Le candidat doit jouir de ses droits civils et politiques, être âgé de 25 ans et payer depuis au moins un an 200 francs de contributions directes, toutefois «si dans un arrondissement de sous-préfecture le nombre des éligibles n'est pas sextuple du nombre des conseillers généraux du département qui doivent être élus par les cantons des circonscriptions électorales du département, le complément est formé par les plus imposés».

Aucune condition de domicile n'était exigée; un Bordelais ou un Pauillacais pouvait être aussi bien élu à Bordeaux ou Pauillac qu'à La Teste ou Belin.

Les cantons des bords du Bassin n'étaient pas des cantons riches et les contribuables payant 200 francs de contributions directes étaient peu nombreux. En 1833 ils étaient 16 dans le canton de La Teste, 12 dans celui de Belin, 5 dans celui d'Audenge. Dans chacun des trois cantons, le corps électoral dut être complété par des citoyens pris parmi les plus imposés.

Les conseillers généraux, élus pour 9 ans, étaient renouvelables par tiers tous les trois ans. Les cantons de La Teste, Belin et Audenge ayant été compris

(1) Le conférencier rappelle au passage que l'étymologie du toponyme «Marcheprime» n'est pas celle donnée par M. Epron dans son livre sur les noms de lieux de la Gironde.

dans la première série à renouveler, les secondes élections cantonales y eurent lieu en 1836.

L'effectif des conseillers généraux était demeuré le même : 30, et un seul conseiller représentait les cantons de La Teste, Belin et Audenge.

PREMIERE ELECTION DANS LA CIRCONSCRIPTION ELECTORALE (LA TESTE, BELIN, AUDENGE)

Le collège électoral de 1833 comptait 150 électeurs. Il n'y eut que 110 votants. Au deuxième tour, les deux candidats : M. de Sauvage, maire d'Andernos et M. Jean-Alexis Fleury, propriétaire à La Teste, obtinrent le même nombre de voix (53). *M. de Sauvage* fut déclaré élu au bénéfice de l'âge. Il disposait de 10 000 francs de revenu. En 1834, il donna sa démission et les électeurs furent convoqués, le 8 Mai 1834, pour élire son remplaçant.

Le collège électoral fut convoqué à Mios et *M. Pierre-Jean Baleste-Marichon*, maire de Mios fut élu par 56 voix contre 24 à *M. Dupuch-Lapointe* cadet, médecin à Salles.

Baleste-Marichon représenta la circonscription électoral (La Teste, Gujan, Belin) jusqu'en 1847. Il démissionna dans le courant de cette année et n'était pas encore remplacé quand survint la révolution de 1848.

Selon la Constitution de la Seconde République, les élections au Conseil Général après 1848 se firent au suffrage universel, et chaque canton fut représenté obligatoirement par un conseiller. C'est donc à partir de 1848 que l'on peut faire l'historique des conseillers généraux des cantons riverains du Bassin, canton par canton (2).

CANTON DE BELIN

Le premier conseiller général élu au suffrage universel fut *Jean-Baptiste Cazauvielh*. Il y a peu de choses à dire sur lui ; il y en a davantage sur *François Samazeuilh*.

Il était originaire de Belin, mais vivait toute l'année à Bordeaux où il était banquier. Il a un revenu de 60 000 francs par an. Après la révolution de 1848, il fit partie de la Commission provisoire de Bordeaux. Adjoint au maire de Bordeaux, il propose que la ville fasse un emprunt de 500 000 francs pour créer des ateliers nationaux. Il fit campagne pour Louis Napoléon Bonaparte, mais ne s'entendant pas avec le maire de Bordeaux, d'un bonapartisme beaucoup plus tiède, il donna sa démission d'adjoint, ce qui entraîna la démission du maire.

Il était concessionnaire de la voie ferrée de Bordeaux à Bayonne.

Aux élections de 1870 *Lucien Laroza*, médecin à Salles fut élu au second tour par 1119 voix contre 1027 à Austin. Le préfet avait noté *M. Laroza* comme «un homme très intelligent et très dévoué à la dynastie impériale», mais en raison des événements il ne siègera pas au Conseil Général. Après lui on arrive à la «dynastie» des *Cazauvielh*. On était très fidèle aux familles en Gironde du Sud et de nombreux *Cazauvielh* obtinrent des mandats politiques. *Eugène Cazauvielh* fut conseiller général de 1893 à 1938 et a très profondément marqué sa région, en matière forestière et d'industrie du bois. Il fut remplacé entre 1938 et 1940 par *Cazenave*.

(2) Les dossiers des premières élections cantonales après la révolution de 1848 ne se trouvent ni aux archives départementales, ni aux archives nationales; c'est pourquoi les premiers conseillers généraux élus sont très mal connus.

CANTON D'AUDENGE

Il y a davantage de noms à retenir que dans le canton d'Audenge. Les premiers conseillers généraux élus appartenaient à la famille *Dumora*, mais entre les *Dumora* aîné, *Dumora* jeune, *Dumora* fils aîné, la filiation n'est pas toujours facile à établir.

En 1852, *Léopold Javal* (banquier ; 50 000 francs de revenus) est élu au second tour par 636 voix sur 1210 votants. *Javal* n'est autre que *Léopold Jacob*, né à Mulhouse en 1804, d'une famille juive qui, au moment du décret Napoléonien exigeant que les Israélites prennent un patronyme, prit le nom de *Javal*. C'est un personnage important. Il a fait une partie de sa fortune en Algérie, a été député de Lyon. Il était depuis peu propriétaire du domaine d'Arès.

En 1861, *Alphonse Lamarque de Plaisance*, maire d'Arcachon, enlève le siège de conseiller général d'Audenge au second tour contre *Dumora*, pour lequel *Javal*, candidat au premier tour, s'était désisté. *Lamarque* était le candidat officiel du gouvernement, proposé par le préfet, «bonne position de fortune, dévoué à l'Empereur et aux institutions républicaines»

En 1870 *Douillard de la Mahaudière*, l'ayant emporté sur un *Dumora*, succède à *Lamarque de Plaisance*, mais il ne siègea pas non plus au Conseil Général du fait de la guerre et du renouvellement général de 1871.

Duvignau sera conseiller général de 1871 à 1902, année de sa mort. Il aura pour successeurs, *Louis David*, avocat, de 1902 à 1925, et *Edgar Daron*, pharmacien et chirurgien dentiste, de 1925 à 1931. *E. Daron* se déclarait radical-socialiste (3).

Le dernier Conseiller Général de la Troisième République sera *M. Daniel Digneaux* (1931 - 1940).

CANTON DE LA TESTE

Dumora jeune, notaire à La Teste, élu Conseiller général en 1849, le reste jusqu'en 1855.

Ange Duchesne, étranger au pays mais administrateur des Affaires Maritimes à La Teste, le remplace. Au bout de neuf ans il se retira sur ses terres en Gatinais.

Rhoné-Péire, gendre d'Emile Péreire («fortune considérable» écrit le préfet) est élu le 18 JUIN 1864 par 1739 suffrages sur 1747, élection contestée par la suite, mais confirmée par le Conseil d'Etat.

Le Docteur *Lalesque* (4) succède à *Rhoné-Péire* en 1871, mais ne se représente pas en 1874, lorsque son nom est tiré au sort pour le renouvellement triennal.

Le siège sera occupé ensuite par *Léon Lesca* (5) jusqu'à ce qu'il démis-

(3) A propos d'Edgard Daron, *M. Valette* fait remarquer qu'il fut un des premiers à afficher une étiquette politique très nette. Jusqu'alors, elles étaient assez floues. On était favorable à la famille impériale ou républicain quand on osait l'avouer. Quatre candidats pouvaient se présenter qu'il était souvent difficile de différencier quant à leurs opinions politiques.

N.B. : En Juillet 1923, *E. Daron* avait battu aux élections municipales de Mios *R. Caillet*, le maire sortant, maire depuis 1919, en faisant valoir «qu'originel des Charentes, il était donc un étranger».

(4) A signaler l'apparition de la profession médicale au Conseil Général où, jusqu'alors, on ne rencontrait guère que banquiers, négociants, notaires, premier président au Tribunal ou procureur général.

(5) *Léon Lesca* donna au conférencier l'occasion de citer le livre de *Jacques Ragot* «Le Cap-Farret de Lége à la Pointe» et de s'élever contre certains forestiers, à son avis plutôt des Polytechniciens que des Agros, qui prêchent actuellement pour l'introduction de l'eucalyptus dans la forêt landaise. On sait que *Léon Lesca* fit, sans succès, à la Villa Algérienne des essais de culture de ces arbres que, pour sa part, *M. Valette*, qui a vécu outre-mer, juge capables de dessécher des sources d'assez gros débit.

sionne en 1898. *Veyrier-Montagnères*, maire d'Arcachon, vient après, de 1899 à 1904, puis *Pierre Dignac*, personnage intéressant, un des rares hommes politiques de la Gironde à avoir exercé des fonctions ministérielles entre 1920 et 1940. Il fut élu en 1919 et en 1928 sans concurrent, et élu de nouveau en 1934 avec 2337 voix contre Claveneau, candidat du Front Populaire, que pour l'usage local, il présente simplement comme un «Front Commun».

LE CANTON D'ARCACHON

Créé seulement en 1906 il n'a eu que quatre conseillers sous la 3ème République.

Le premier a été *Veyrier-Montagnères*, maire d'Arcachon, qui en 1904 était aussi Conseiller Général du Canton de La Teste, mais fut dépossédé de ce siège par Pierre Dignac. Quand deux ans plus tard, fut créé le Canton d'Arcachon, il en devint tout naturellement le Conseiller Général. Il le restera jusqu'en 1925.

Veyrier-Montagnères exerçait la profession d'agent de change à Bordeaux et fut syndic de la Compagnie des agents de change de cette ville. En raison de son âge, il ne fut pas mobilisé pendant la guerre 1914-18, mais après la guerre, il fut décoré de la Légion d'honneur sur proposition du préfet avec les motifs suivants : «A fait solidariser au début de la guerre tous les agents de change de Bordeaux pour un emprunt... Pendant la guerre a dirigé le ravitaillement de la ville d'Arcachon dans des conditions difficiles» (sic).

Ramon Bon, agent de location à Arcachon, maire depuis le 17 Juillet 1922, succéda à *Veyrier-Montagnères* au Conseil général, en 1925. Il donna sa démission en 1931 ; il avait précédemment, en Octobre 1929, donné celle de maire.

Jean Marcel Gounouilhou qui avait remplacé Bon à la mairie en 1929, le remplaça au Conseil Général en 1931. Après une brillante guerre 1914-18, il avait été élu en 1919, député du Gers. Pour satisfaire ses ambitions politiques, il avait jeté ensuite son dévolu sur Arcachon. Il était le beau-frère du propriétaire de «*la Petite Gironde*», le grand journal prédécesseur de «*Sud-Ouest*». Ces liens de famille n'empêchèrent pas un procès retentissant. *Veyrier-Montagnères* fut condamné et dut rembourser vingt millions à «*La Petite Gironde*». Il choisit de disparaître tragiquement.

Le Comte André de Fels arriva à la mairie d'Arcachon le 16 Avril 1938 et au Conseil Général en Mars 1939, quelques mois avant la déclaration de guerre. Celle-ci lui fit rejoindre le régiment de cavalerie auquel il était affecté comme officier de réserve. Le peu de temps qu'il passa au Conseil général ne permet pas d'émettre une opinion sur la place qu'il y a tenue.

N.B : M. de Fels devait décéder à Paris, le 18 Novembre 1980, deux jours après que M. Valette eut rappelé, lors de cette conférence, qu'il était le dernier Conseiller général du Canton d'Arcachon, sous la Troisième République, encore vivant.

La Vie de la Société et Revue de la Presse

I - NOUVEAUX ADHERENTS

M. et Mme RICARD, Lège — Mme Mathieu, La Teste — M. Despau, Le Moulleau — Melle Périé, Audenge — M. et Mme Harcaut, Le Teich — M. Yves Marchand, Bordeaux — M. André Laffitaut, Lesparre — M. Michel Dumora, Dijon — M. Jean-Pierre Caule, La Teste — Colonel Guy Epron, Toulouse.

A tous, nous souhaitons la bienvenue au sein de notre société

II - ASSEMBLEE GENERALE

Aucune question particulière n'ayant été soulevée, tous les membres sortant ayant été réélus, nous nous bornons à titre de compte rendu, à reproduire l'article paru dans «*Sud-Ouest*», le 25 Novembre 1980, sous le titre :

POUR MIEUX AIMER LE PAYS DE BUCH

La Société Historique et Archéologique d'Arcachon a tenu son assemblée générale annuelle dans la salle de conférences de la mairie d'Arcachon.

On notait dans l'assistance la présence de M. de Gracia, maire honoraire, et de M. Fleury, maire d'Arcachon ; de M. Boudiguet et Mme Lafond, adjoints à La Teste ; le député M. Lataillade, et M. Cazalet, conseiller général, s'étaient fait excuser. M. Michel Bézian, conseiller général du canton de La Teste, empêché avait envoyé un télégramme de regrets et de sympathie dont il fut donné lecture.

Une conférence de M. Valette, conservateur en chef des archives d'Aquitaine, clôtura l'assemblée. Avant de passer en revue les divers Conseillers généraux des cantons riverains, du Bassin sous le roi, l'empereur et la IIIe République, le conférencier fit l'histoire de ces cantons depuis l'époque révolutionnaire où toutes les communes de Lège à Salles étaient rattachées au canton de La Teste jusqu'à la naissance du canton d'Arcachon, en 1906.

Les conseillers étudiés plus particulièrement furent MM. de Sauvage, Javal, Duvigneau, Cazauvielh, Baleste-Marichon, Dumora, Léon Lesca, Veyrier-Montagnères, P. Dignac et Gounouilh. Chacun eut la part d'éloges et de coups de griffe qu'il méritait. M. Valette fut vivement applaudi.

Avant de présenter le conférencier le président Jacques Ragot prononça une allocution dont nous avons extrait le passage suivant :

«Au cours de l'année 1980 notre société a traité des sujets d'histoire locale, le 8 Mars à Biganos, le 16 Avril à La Teste, le 30 Mai à Salles, le 5 Juillet à Audenge, le 2 Août au Porge, le 20 Août au Canon.

Avec l'aide du Musée d'Aquitaine elle a présenté une exposition sur les anciennes embarcations à voile du Bassin, à Arcachon pendant les vacances de printemps, à Andernos pour les fêtes de l'Huître en Juillet.

Si nos historiens ont travaillé, nos archéologues n'ont pas chômé et des trouvailles très intéressantes pour l'histoire de la présence humaine autour du Bassin ont été faites à Biganos, au quartier des Gaillards.

Cette simple énumération démontre la conscience que nous apportons à accomplir la tâche que nous nous sommes volontairement imposée. Nous la continuerons parce qu'elle nous passionne et parce que nous sommes persuadés que l'amour du Pays de Buch conduit à l'amour de la France et que le civisme et le patriotisme prennent naissance dans l'étude de l'histoire.»

Jacques Ragot exprima également ses regrets de voir si peu d'enseignants faire partie de la société qu'il préside. Une collaboration avec celle-ci leur serait utile et éviterait que soient donnés quelquefois aux enfants des sujets d'enquête qui sont en contradiction avec la réalité historique, ce dont il donna un exemple.

III - COMMUNIQUE DE PRESSE DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

A la suite d'informations ou de publicités parues dans la presse sur la recherche des trésors au moyen de détecteurs de métaux, le Ministère de la Culture et de la Communication met en garde les acheteurs de détecteurs de métaux ou autre matériel de sondage, contre toute utilisation de ces appareils à des recherches non autorisées d'objets archéologiques.

Il souligne que, dans beaucoup de régions, la recherche de métaux enfouis risque de mettre au jour d'anciens explosifs militaires qui mettent en danger des vies humaines.

Toute recherche de monnaies, bijoux, armes, poteries ou de tout objet ancien pouvant intéresser la Préhistoire, l'Histoire, l'Art ou l'Archéologie, est soumise à autorisation préalable (loi du 27 Septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques. (Informations et autorisations à demander à MM. les Directeurs Régionaux des Antiquités Historiques et Préhistoriques ou à la Sous-Direction des fouilles et Antiquités, 1 rue d'Ulm, Paris 5ème).

Les personnes qui seraient tentées de contrevenir aux dispositions législatives seront poursuivies devant les tribunaux correctionnels sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront être demandés au nom de la collectivité publique.

A l'encontre de celui qui aura intentionnellement détruit, mutilé, dégradé, détérioré des découvertes archéologiques faites au cours de fouilles ou fortuitement, ou un terrain contenant des vestiges archéologiques, la loi n° 80-532 du 15 Juillet 1980 relative à la protection des collections publiques contre les actes de malveillance prévoit un emprisonnement d'un mois à deux ans et une amende de 500 F. à 30.000 F.

Cette infraction, figurant désormais dans le Code Pénal, peut faire l'objet de la procédure du flagrant délit.

Le Ministre de la Culture et de la Communication fait appel à la responsabilité de tous pour le respect du patrimoine archéologique national.

IV - LETTRE REÇUE DE LA SOCIETE D'ETUDES DES SEPTS VALLEES (1)

Notre association a le plaisir de vous informer du lancement d'une opération de sauvegarde d'un prieuré médiéval. Créé au IX^e siècle, ce monument a subi bien des vicissitudes depuis son abandon au XVIII^e siècle. Il ne reste que les ruines imposantes de l'église abbatiale. En dépit de quelques travaux de consolidation, cet édifice ne saurait tenir bien longtemps.

Cette opération suppose l'achat d'une partie du prieuré, achat rendu nécessaire pour permettre le classement proposé par la Commission supérieure des Monuments historiques. Nous espérons entreprendre, par la suite, un début de restauration.

Nous sommes affrontés à un problème financier que nous espérons résoudre par une souscription.

Nous serions très heureux si vous voulez bien faire connaître au sein de votre association notre opération «Sauver Saint Orens».

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en mes sentiments les meilleurs.

Le président : G. Peyruc

(1) Mairie - 65400 Argeles-Gazost

V - IL N'A PAS TONNÉ SOUS LOUIS XIV

(Article paru dans «Sud-Ouest» du 7 février 1981)

Dans «SUD-OUEST» du 28 janvier, nous avons publié, sous le titre : «il a tonné sous Louis XIV», une photographie montrant sur le sable d'une plage un objet métallique de grande dimension.

Il était dit en légende qu'il s'agissait d'un canon «datant d'au moins trois cents ans». Il avait été trouvé par les gendarmes de Petit-Piquey sur la plage du Camp des Américains au Cap-Ferret, arraché au sable par l'érosion particulièrement forte des dernières marées.

Quand on est président d'une Société historique et archéologique et qu'on apprend une pareille nouvelle, que fait-on ? On se précipite pour constater «de visu». C'est ce que fit M. Jacques Ragot, président de la Société historique et archéologique d'Arcachon.

Alors, en roulant vers Petit-Piquey, il s'imaginait en rêve une bouche à feu ornée de fleurs de lys, peut-être même portant la fameuse devise «Ultima ratio regum». Il pensait aux frégates ennemis qu'avait coulées Pierre Damanieu, baron d'Audenge, sieur de Ruat, pendant la guerre avec l'Espagne, ce qui lui avait valu des lettres de noblesse en 1654. Si ce n'était pas un canon espagnol, c'était peut-être un canon du bâtiment de guerre français «le Frédérica» qu'une frégate anglaise avait poursuivi et fait échouer sur la plage de Petit-Piquey en Janvier 1807, épisode de la guerre maritime que raconte M. Ragot dans son livre «De la Leyre au Cap-Ferret».

Aussi, était-il plein d'euphorie lorsqu'il pénétra dans la gendarmerie de Petit-Piquey.

Hélas, trois fois hélas, l'objet en question avait été gratté, nettoyé, décapé. Il n'avait plus sa gangue de rouille, d'algues et de coquillages et ce n'était plus qu'une... bouteille d'acétylène ou d'oxygène du même type que celle que l'on utilise pour la soudure des métaux.

Le président de la Société historique et archéologique d'Arcachon très déçu, mais conservant quand même sa bonne humeur, nous a assuré que sans être un spécialiste des bouteilles à gaz, il pouvait nous certifier que celle qu'il avait vue à Petit-Piquey ne datait pas de Louis XIV.

J-CL Tillier

CHRONIQUE

DU TEMPS PASSÉ⁽¹⁾

Abréviations utilisées :

- A. D. G. : Archives Départementales de la Gironde
- A. H. G. : Archives Historiques de la Gironde
- A. M. B. : Archives Municipales de Bordeaux
- B. M. B. : Bibliothèque Municipale de Bordeaux
- B. M. A. : Bibliothèque Municipale d'Arcachon

(1) Dans les documents reproduits, le style et l'orthographe d'origine ont été respectés, seule une ponctuation nouvelle a été apportée pour rendre le texte plus lisible.

**INSPECTION DE L'EGLISE DE LAMOTHE
PAR LE VICAIRE FORAIN**

Aujourd'hui 3 septembre 1622, je soussigné, prêtre et curé de Saint Amand de Courgas, vicaire forain au district de Buch, me suis transporté avec Maître Bernard..., mon adjoint, en la paroisse de Saint Jehan de la Mote pour faire et passer la visite par nous vicaire au dit district, suivant le mandement à nous fait par messire Jacques Miard, grand vicaire sinodal de Monseigneur le cardinal, laquelle visite avons discontinué à cause du mauvais temps.

Après avoir présidé la congregation qui se tenait le même jour en la dite paroisse, avons visité le très saint et auguste sacrement du corps précieux de Notre Seigneur Jesus Christ. Iceluy avons trouvé dans le tabernacle et dans une custode d'étain, laquelle était sans aucune dorure et sans aucun linge, le calice aussi, d'étain et sans aucune dorure. Avons trouvé les fonts baptismaux tout... et rompus, ne fermant point à clef, deux chasubles, une... et une noire, le cimetière tout ouvert, une cloche rompue.

Avons aussi parlé aux habitants s'ils se contentoyent de leur vicaire, Maître Antoine Laborie, si la paroisse estoit bien... et s'il faisait le cathéchisme aux enfants. Lesquels ont répondu qu'ils étaient fort contents de luy. Avons aussi trouvé un des livres nécessaires à l'administration des... suivant l'ordonnance de mon dit seigneur. La lampe ne brulle continuellement devant le Saint Sacrement.

Dusen

N.D.L.R : St Amand de Courgas est l'actuelle Commune de Saumos.

(A.D.G - G 538)

1790

**CERTIFICAT DE BONNE VIE ET MOEURS
DU REGENT DE SALLES**

J'ay l'honneur de certifier à Messieurs les vicaires généraux que le sieur Morel, régent dans cette paroisse, s'est comporté en homme de bonne vie et mœurs et qu'il s'est acquitté des devoirs de son état avec exactitude depuis qu'il y exerce, tant du côté des lettres que de celui de la religion.

En outre le dit sieur Morel s'approche des sacrements avec édification et, par ses bons exemples, il s'attire notre estime ainsi que celle du public.

En foy de ce ay délivré la présente attestation.

A Salles le 21 may 1790

Fabre, vicaire

faisant pour Monsieur le curé

N.D.L.R : Le régent était le maître d'école.

MAY 1796

**FELICITATIONS DU DEPARTEMENT A DES
SAUVETEURS GJANAIS**

Extrait du registre des délibérations du
Département de la Gironde

Séance publique du 4 Prairial l'an 4 de la République Française,
une et indivisible.

Le Commissaire du Directoire exécutif fait lecture d'une lettre par laquelle le citoyen Baleste-Marichon, Commissaire provisoire du Directoire près l'Administration de La Teste de Buch, lui fait part d'un incendie, qui vient de consumer dans le port de La Teste, le bâtiment américain «Le Boston» et toutes les marchandises résineuses dont il étoit déjà chargé. Après avoir donné tous les détails de ce triste évènement, il annonce qu'on n'a heureusement aucune larme à verser sur le sort de l'équipage qui fut sauvé en entier grâce à l'humanité et au courage de quelques matelots pêcheurs de la Commune de Gujan, qui ont bravé tous les dangers pour venir à son secours.

Ces hommes généreux sont les citoyens Jean Deycard, Gérard Tardis, Pierre Dugé, Raymond Duvigneau, Gabriel Chicot et François Peyron.

L'administration considérant que les belles actions ne doivent pas rester ignorées, qu'il est de son devoir, lorsqu'elle les connaît, de les publier, de les présenter à l'admiration publique, et que les hommes vertueux qui les ont faites doivent, après le témoignage de leur conscience, trouver une nouvelle récompense dans l'estime et la reconnaissance de leurs concitoyens

Arrête que l'action généreuse des citoyens Jean Deycard, Gérard Tardis, Pierre Dugé, Raymond Duvigneau, Gabriel Chicot et François Peyron, sera honorablement mentionnée au procès-verbal et qu'expédition en sera adressée, avec un extrait de la lettre contenant les détails de la dite action, tant au Ministre de la Police générale qu'aux différents journalistes de cette commune qui demeurent invités à leur donner place dans une de leurs prochaines feuilles.

(A.D.G - 11 L 210)

**HEUREUX LES CHASSEURS DE MIOS...
EN 1820 !**

Le 5 Janvier 1820, l'abbé Ramon Robert, muté de la cure d'Audenge à celle de Mios, écrit de cette dernière à Mgr. d'Aviau, archevêque de Bordeaux pour lui rendre compte du climat de Mios après son arrivée, le maire de Mios ayant été prévenu contre lui par le maire d'Audenge.

«... Quatre vingt quinze enfants, dont le plus jeune a 16 ans (sic), assistent à mes cathéchismes. Dans quinze jours j'en aurai autant depuis l'âge de 18 à 30, ce qui prouve évidemment que M. le maire n'avait consulté personne lorsqu'il assurait que ses administrés ne me voulaient point et qu'ils n'avaient aucune confiance en moi, et, malgré tous ses procédés à mon égard, il n'a pu détruire ma bonne réputation parmi ses administrés qui tous se félicitent de m'avoir pour leur pasteur.

Daignez, Monseigneur, agréer dans ces premiers jours de l'an le respectueux hommage de ma profonde obéissance et me permettre de joindre un lièvre avec un lapin, quatre perdreaux et deux bécasses, qui sont les fruits que produisent les bois qui entourent la paroisse à laquelle Votre Grandeur m'a destiné».

(A.D.G - II.V.122)

1828

**MORT DU LIEUTENANT DES DOUANES
DE LA BRIGADE DE CERTES**

Ce jour, 30 Janvier 1898, les témoins bas nommés ont déclaré avoir trouvé,

hier matin, vers 10 heures, sur la plage du Feret, en dedans du Bassin d'Arcachon, un cadavre qui était revêtu de l'uniforme de Lieutenant des Douanes et qu'après l'avoir bien examiné, ils l'ont reconnu pour être celui du lieutenant Fouët, de la Brigade de Certes, qui a péri le 3 courant en traversant le Bassin d'Arcachon, étant parti de La Teste pour se rendre à sa résidence et qu'ils l'ont transporté à coté du rivage où ils l'ont inhumé dans le sable à une profondeur de cinq pieds, attendu que son état de putréfaction ne permettait pas de le transporter à La Teste.

- Clément Soulié, adjoint
- Pierre Dupont, S/Lt des Douanes
- Simon Picart et Antoine Camin, préposé des Douanes
- Jean Boisset, Matelot

(Registre des décès de La Teste, folio 4)

1854

DECES DU MATELOT DUCAMIN JEAN, D'ANDERNOS, PENDANT LA GUERRE DE CRIMEE

Du rôle d'Equipage, du vaisseau l'Iéna, commandé par Monsieur Rapatel, capitaine de vaisseau, et armé à Toulon, a été extrait ce qui suit :

Ce jourd'hui premier du mois d'Octobre de l'an mil huit cent cinquante quatre à midi, étant au mouillage sur rade d'Eupatoria (Keslof, côtes de Crimée, Russie d'Europe), pays ennemi

Nous Sagnier Romulus, aide-commissaire de Marine, officier d'administration du dit bâtiment, remplissant à bord les fonctions d'officier d'Etat Civil, en vertu de l'art. 86 (Livre 1, titre 2, chapitre 4) du code civil

En présence de M. Dol Honoré, Isidore, Stanislas, lieutenant de vaisseau de 2e classe, agé de trente huit ans, domicilié avant son embarquement à Toulon, arrondissement du dit, département du Var, et de M. Bacard, Louis, Ferdinand, enseigne de vaisseau, agé de vingt deux ans, domicilié avant son embarquement à Toulon, arrondissement du dit, département du Var, appelés comme témoins, déclarons et attestons, après avoir constaté l'identité du cadavre, que le nommé Ducamin Jean, fils de Jean et de Jeanne Freydieu, né le quinze août mil huit cent vingt huit à Andernos, arrondissement du dit, département de la Gironde incorporé à bord de la 106ème Compagnie permanente, enregistré sur le rôle d'équipage sous le n° 52462 en qualité de matelot de 3ème classe, inscrit à La Teste, f° 1180, n° 90, est décédé à bord du vaisseau l'Iéna, aujourd'hui à quatre heures et demie du matin

En foi de quoi nous avons dressé, à la suite du rôle d'équipage du dit bâtiment, le présent acte de décès qui a été signé, après lecture, par nous et par les sieurs Dol et Bacard, appelés comme témoins.

A bord, les jour, mois et an que dessus.

Signés : Sagnier, Dol, Bacard

pour expédition conforme à l'acte de décès inscrit à la suite du rôle d'équipage du dit bâtiment (folio n° quatre cent vingt), laquelle a été délivré par nous Sagnier, Romulus, officier d'administration du vaisseau l'Iéna

A Eupatoria le premier du mois d'octobre de l'an mil huit cent cinquante quatre.

Signé : Sagnier

1857

VENTE PAR VOIE DE LICITATION DES FORGES DE PONNEAU, A BIGANOS

Vente par voie de licitation des biens de Jean Dumora fils aîné au profit de Jeanne, Julie, Maria Dubernet, filles naturelles mineures, légalement reconnues, de Marguerite Dubernet, légataire universelle de feu Jean Dumora, maître de forge.

Situation : à 300 m de la gare. Le chemin vicinal d'intérêt commun de Facture à Belin traverse le domaine du Nord au Sud et conduit de la gare à la forge.

Etablissement industriel :

1) un moulin à eau...

2) un haut fourneau en pleine activité dont la machine soufflante est mise en mouvement par la chute naturelle des eaux du ruisseau de Lacanau

Exploité par MM. Holagray et Alary, négociants de Bordeaux, fermiers moyennant trois mille francs par an

Le haut fourneau de Ponneau par l'abondance continue des eaux motrices, par la proximité du chemin de fer et du Bassin d'Arcachon, par la facilité des communications qui servent à y amener les combustibles et les minerais, enfin par sa situation au milieu d'un pays qui produit à la fois ces deux éléments indispensables, est placé dans une situation exceptionnellement favorable.

A l'aide de quelques travaux et de l'endiguement ou rectification de partie du cours du ruisseau de Lacanau il serait très facile d'augmenter la force du moteur et de donner à l'établissement un développement beaucoup plus considérable.

Adjudication le 25 Août 1857.

Etude de Me Gabriel Cayrel, 41 rue des Trois Conils - Bordeaux

(Le Mémorial Bordelais du 6 Août 1857)

1904

LETTRE DE M. de SAUVAGE, FILS DU MAIRE DE 1826 AU MAIRE D'ANDERNOS DE 1904

Bagnolet (Seine) 40 rue du Pont Vert, le 23 Janvier 1904

Monsieur le maire

Vers 1832 mon père était maire de la commune d'Andernos et propriétaire du Château d'Arès, j'ignore depuis quelle époque. Vers cette époque mon père créa les sapinières du Bassin d'Arcachon dont quelques vestiges peuvent encore exister.

Détail rétrospectif et assez curieux : en 1830 mon père avait voulu acclimater des chameaux (sic) dans votre région et, en 1830, la garde nationale marcha sur Bordeaux (mon père en était sans doute le commandant) et les officiers étaient montés sur ces quadrupèdes. Voilà des détails qu'il serait intéressant de connaître si toutefois vous pouviez en avoir confirmation dans vos archives. Ces choses, vous le comprenez, sont assez intéressantes pour vous être rappelées : 1°) grande exploitation et développement des sapinières (sic), 2°) possibilité de production des chameaux.

J'ai vu, il y a une soixantaine d'années, les reproducteurs de ces animaux au château de Lamarque où mon père les avait transportés.

Je vous serais bien obligé, Monsieur le maire, de me faire rechercher par votre secrétaire, les faits ci-dessus, très curieux, ce me semble, pour les habitants et promeneurs de votre riche région.

Agreez, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.

de Sauvage

Document communiqué par M. Jean Dumas. L'équipée de M. de Sauvage père sur Bordeaux, montée sur un dromadaire, a été racontée par M. Jean Dumas dans le journal «L'Avenir d'Arcachon» d'Avril et Mai 1974 et est relatée par Jacques Ragot, au chapitre d'Arès, dans son livre «De La Leyre au Cap-Ferret».

ERRATUM

Dans «La chronique du temps passé» du Bulletin n° 26 nous avons reproduit un extrait d'un article de Charles Monselet, paru dans le journal «L'Avenir d'Arcachon» du 10 Août 1879, où était raconté une visite à Audenge de Jules et Edmond de Goncourt.

Le millésime «1879» que nous avons placé au dessus du titre, par inadvertance, est celui de l'article et non de la visite.

Charles Monselet dans son article n'indique pas la date de cette visite mais celle-ci doit être antérieure à l'année 1870 qui est celle de la mort de Jules de Goncourt.

peau-d'âne

cuirs, peaux et fourrures

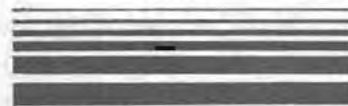
HOMMES

DAMES

en Prêt-à-porter et SUR MESURE

Résidence «La Houle» Place Carnot
33120 ARCACHON - tél. 83.07.45

bub



2 Spécialistes du vêtement !

au masculin

jani 2

au féminin

C. GUBBIOTTI

Place Jean-Hameau — 33260 LA TESTE

Patrick NOUCHY

EXPERT-NUMISMATE

40, av. des Camélias — 33115 PYLA-SUR-MER

Tél. 16 (56) 22 51 36

est à votre disposition pour

ACHAT — VENTE — EXPERTISE

Partage de succession

Organisation de Ventes aux Enchères

Bureau de la Société

POUR L'ANNÉE 1981

Présidents d'Honneur

- M. de GRACIA, Maire Honoraire d'Arcachon
- M. Gilbert SORE, († 1977)

Président

- M. Jacques RAGOT, 20, Rue Jules-Favre, 33260 La Teste, tél. 66.27.34

Vice-Présidents

- M. l'Abbé BOUDREAU, Curé du Teich, Le Teich, 33470 Gujan-Mestras
téléphone 22.84.88
- M. Jean DUMAS, 1, Avenue des Sirènes, 33510 Andernos, tél. 82.04.53

Secrétaire

- Mme ROUSSET-NEVERS (secrétariat général)
1, Allée du Docteur-Fernand-Lalesque, 33120 Arcachon, tél. 83.11.13

Bibliothécaire - Archiviste

- Mme FERNANDEZ, Résidence Côte-d'Argent, 125, bd de la Plage, 33120 Arcachon

Trésorier

- M. Pierre LABAT, 35, Allée de Boissière, 33980 Audenge, tél. 26.85.19

Conseillers

- MM. MARCHOU (membre fondateur)
JEGOU (Numismatique)
GEORGET (Philatélie et Commissaire aux comptes)
AGUESSE, BOYÉ, MORMONE, LABOURG et SOUM

1. Les **demandes d'adhésion** sont à envoyer au **président** qui les soumettra au Bureau de la Société lors de la plus proche réunion. Elles devront être accompagnées de la première cotisation.
2. La **correspondance générale** et celle relative au Bulletin, aux changements d'adresse, à l'achat d'anciens numéros, ainsi que les **demandes de renseignements** sont à envoyer au **secrétariat général**.
3. Le **renouvellement des cotisations** et tous autres versements sont à adresser au **trésorier**.
4. S'adresser au **président** pour ce qui concerne la **direction de la Société**, la rédaction du **Bulletin** et les **communications** à présenter. Les manuscrits insérés ne sont pas rendus. Les auteurs participeront pour moitié au coût des clichés d'imprimerie jugés souhaitables.
5. Il sera rendu compte, sauf convenance, de tout ouvrage dont un exemplaire sera offert à la Société.
Chaque auteur d'une communication de plusieurs pages recevra vingt exemplaires du Bulletin dans lequel elle se trouvera insérée.